

PROJET EUROPEEN

RAPPORT FINAL – MARS 2005



LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AU CŒUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE





Présidence des travaux

Françoise GOT : Présidente de la Fédération Française EPMM Sports pour Tous

Direction

Lionel LACAZE : Directeur Technique National

Coordination générale et rédaction

Marie Claude LAFITOLE : Professeur de sport, chargée de mission

Référents par région

Rhône-Alpes

Corinne DESBOEUF : chef de projet Sport Insertion Emploi du CNOSF

Languedoc-Roussillon

Maria-Lucia BERTOLOTTO : Conseiller Technique Régional EPMM Sports Pour Tous

Nord-Pas-de-Calais

Michèle MELIN : Conseiller Technique Régional EPMM Sports Pour Tous

Champagne-Ardenne

Laurence OSTROWSKI : Conseiller Technique Régional EPMM Sports Pour Tous

Aquitaine

Lorenzo LEQUELLEC : Conseiller Technique Régional EPMM Sports Pour Tous

Lorraine

David MARTIN : chargé de mission

Ile-de-France

Martine ROBERT LACAZE : Directrice Action Prévention Sport

Patrick FREJAVILLE : Conseiller Technique Régional EPMM Sports Pour Tous

Conseil/expertises règlementaires et institutionnelles

Daniel BACH : Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

La Communauté et les Etats membres, conscients des droits sociaux fondamentaux, ont pour objectifs (...) le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions.

Article 136 du traité d'Amsterdam, 1997



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PROJET	p. 9
A) Les objectifs	p. 11
B) Le contexte de la formation professionnelle	p. 12
C) Les ressources humaines et les partenariats	p. 14
D) Présentation des actions menées	p. 15
E) Les outils utilisés	p. 19
2. PRECONISATIONS	p. 27
A) Pôle « Acteurs institutionnels »	p. 27
B) Pôle « Educateur sportif »	p. 35
C) Pôle « Activités physiques et sportives »	p. 38
3. CONCLUSIONS	p. 53
ANNEXES	p. 55

1. PRESENTATION DU PROJET

Le projet « LES APS AU CŒUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE » s'est inscrit dans le cadre de 2004, Année Européenne de l'Education par le Sport. La Fédération EPMM Sports pour Tous, dont les préoccupations concernent prioritairement la promotion des fonctions socio-éducatives du sport, a obtenu le financement du projet dont elle était porteuse et qui s'est déroulé entre janvier et décembre 2004. Ce projet a fait l'objet d'une mutualisation de moyens : financiers – 20 000 Euros de subvention européenne, 60 000 Euros de la Convention d'Objectifs 2004, 30 000 Euros de fonds propres fédéraux ; humains – l'ensemble de la direction technique nationale et des experts externes.

Le travail effectué avait des ambitions de différents niveaux, tout en partant d'un constat simple : la majeure partie de la population française sera impliquée au moins une fois dans sa vie dans une procédure de formation professionnelle. La formation professionnelle, outre les dispositifs que nous développerons, vise des publics spécifiques tels que les personnes handicapées, les étrangers, les détenus, les personnes illettrées. Mais actuellement, la question de la formation des jeunes non diplômés est particulièrement prégnante et celle du public féminin revient de façon systématique pour chaque catégorie de public.

La loi de proximité du 27 février 2002 a renforcé la coordination régionale par l'institution d'un Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP) élaboré par les conseils régionaux en concertation avec l'Etat et les organisations syndicales et patronales. Cette attribution de la formation professionnelle aux conseils régionaux renforce la responsabilité des instances régionales du mouvement sportif dans leur propre développement. Il revient désormais aux décideurs locaux des différentes instances de se fédérer pour mettre en place une politique de développement adaptée.

Du point de vue des textes relatifs à la formation professionnelle, l'article L. 900-4 de la loi RIGOUT n° 84-130 du 24 février 1984, article 33 du Journal Officiel du 25 février 1984, stipule : « *Les actions visées à l'article L. 900-2 peuvent comprendre des activités physiques et sportives régulières et contrôlées. Ces activités sont prévues dès lors que les actions s'adressent à des stagiaires de moins de dix-huit ans ou qu'elles excèdent une durée déterminée.* ». Le titre 5 du Code du Travail (Partie Réglementaire - Décrets simples) qui traite de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue contient les articles D950-1 et D950-2. Ceux-ci spécifient : « *La durée prévue à la fin de l'article L. 900-4 est d'au moins quatre-vingts heures* » et « *La durée des activités physiques et sportives (...) ne peut être inférieure à 5 p. 100 de la durée totale du type d'action concerné* ».

Cela signifie que les activités physiques et sportives doivent faire partie de la formation professionnelle des publics de moins de 18 ans, mais également des cursus dépassant 80 heures de formation et que cinq pour cent au moins du temps total de formation doivent être dévolus aux activités physiques et sportives. Or, rares sont les organismes de formation appliquant ces données. La question se posait alors d'en déterminer les causes et de proposer des solutions.

L'enjeu est en effet de taille, il l'est aussi pour les publics cibles qui pourraient profiter des bienfaits de la pratique des activités physiques dans leur démarche de formation et d'insertion socioprofessionnelle, pour les organismes de formation qui gagneraient à diversifier leur approche, mais aussi pour le mouvement sportif et les services de l'Etat, dont la question de la professionnalisation et de la pérennisation des emplois se pose de façon aigue.

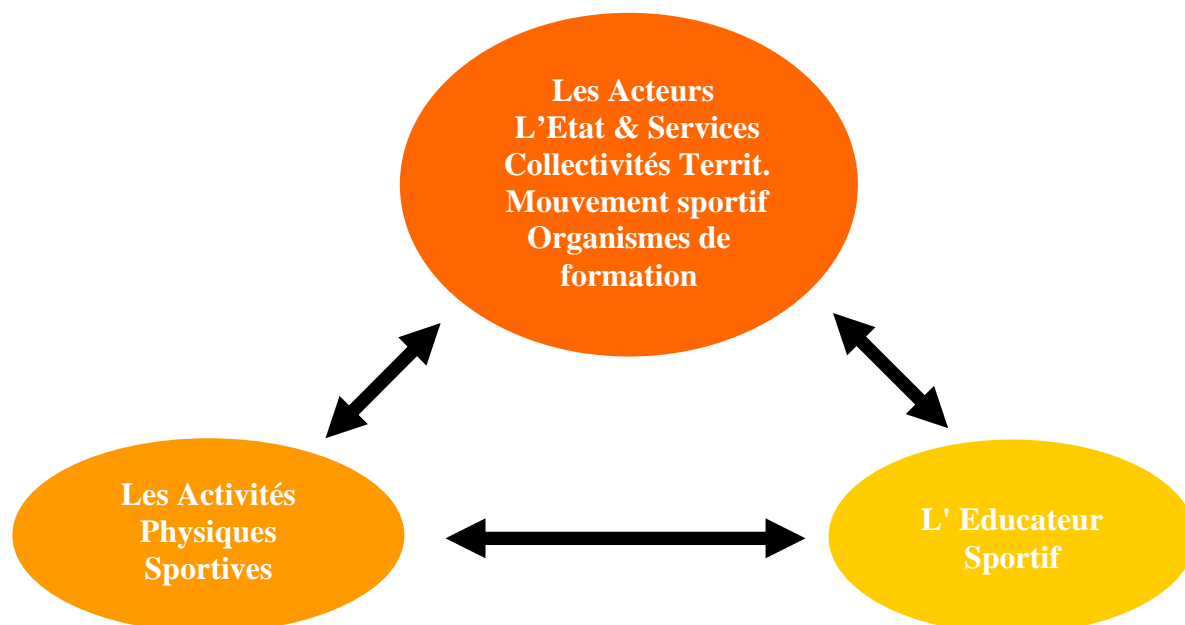
Basée sur un ensemble d'actions d'animation expérimentales en direction de la formation professionnelle, doublée d'un recueil de données par entretien et questionnaire, l'étude menée a permis de viser plusieurs niveaux d'objectif. Elle relève d'une démarche de recherche-action car dépassant la simple programmation d'actions de terrain, l'analyse des données recueillies a permis de dégager des préconisations susceptibles de faire évoluer les pratiques dans ce domaine. Nous espérons cette recherche porteuse d'avancée pour l'ensemble des acteurs impliqués dans les champs de la formation professionnelle et des activités physiques, tant aux niveaux professionnel, qu'institutionnel et politique.

A – LES OBJECTIFS

Notre recherche avait pour objectif général de mettre en évidence les freins et leviers pouvant avoir un impact sur la programmation des activités physiques et sportives dans les cursus de formation professionnelle. Tout en cherchant à minima à sensibiliser de nouveaux publics à la pratique sportive, pour les conduire vers les clubs fédéraux, cette entreprise visait trois cibles spécifiques :

1. Analyser le travail de **l'éducateur sportif** face au public de la formation professionnelle pour déterminer les compétences spécifiques à l'encadrement sportif des publics de la formation professionnelle et
 - Compléter les référentiels métiers et de formation des diplômes de niveau IV (Brevet Professionnel) et niveau III (Formation de formateurs),
 - Concevoir des formations complémentaires (ex : Certification de Qualification Professionnelle).
2. Analyser le « **produit** » **Activités Physiques et Sportives** à proposer dans ce nouveau contexte.
3. Impulser des actions locales, afin d'identifier un réseau susceptible de pérenniser ces actions et créer des liens entre les **acteurs** : organismes de formation, structures associatives sportives, collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat.

LES TROIS CIBLES DU PROJET



B – LE CONTEXTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Il s'avère nécessaire de mieux définir le contexte de la formation professionnelle. En effet, le champ de la formation professionnelle couvre un large ensemble de dispositifs et de publics variés. Reprenons le texte de la loi RIGOUT, Article L900-1 du Code du Travail :

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active, ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue.

La formation professionnelle continue a pour objet :

- De favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs,
- De permettre leur maintien dans l'emploi,
- De favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle,
- De contribuer au développement économique et culturel et à leur promotion sociale.

Elle vise également à permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle (...) ».

L'article L900-2 complète : « Les types d'actions de formation qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, sont les suivants :

1. Les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle : elles ont pour objet de permettre à toute personne, sans qualification professionnelle et sans contrat de travail, d'atteindre le niveau nécessaire pour suivre un stage de formation professionnelle proprement dit ou pour entrer directement dans la vie professionnelle ;
2. Les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés : elles ont pour objet de favoriser l'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi, et de participer au développement des compétences des salariés ;
3. Les actions de promotion : elles ont pour objet de permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée ;
4. Les actions de prévention : elles ont pour objet de réduire les risques d'inadaptation de qualification à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en préparant les travailleurs dont l'emploi est menacé à une mutation d'activité, soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise ;

5. Les actions de conversion : elles ont pour objet de permettre à des travailleurs salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente ou à des travailleurs non salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles ;

6. Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances : elles ont pour objet d'offrir aux travailleurs les moyens d'accéder à la culture, de maintenir ou de parfaire leur qualification et leur niveau culturel ainsi que d'assumer des responsabilités accrues dans la vie associative [...] ».

1. Les dispositifs et les publics

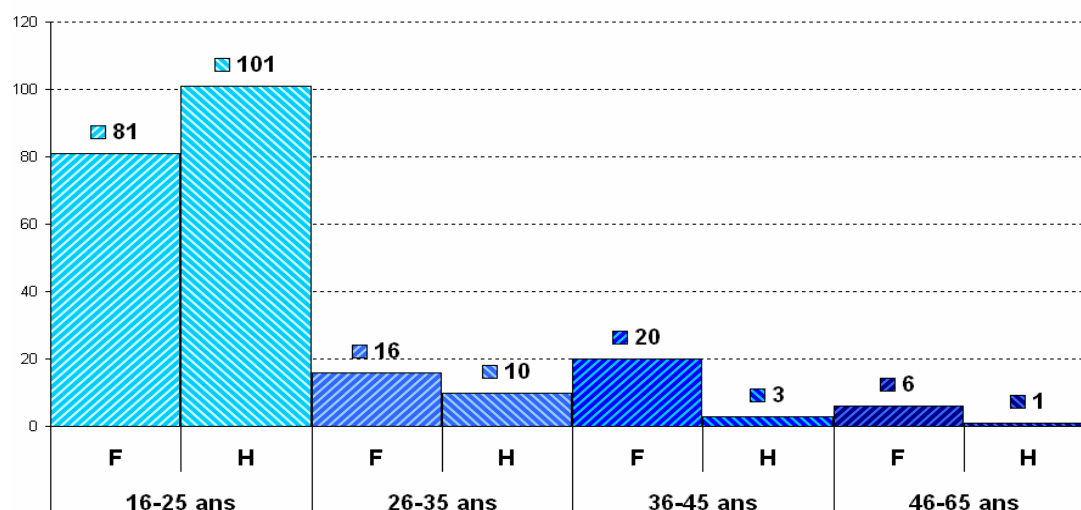
Afin de nous donner toutes les chances de saisir la diversité des besoins, les treize actions menées pour notre recherche ont porté sur l'éventail le plus large possible des dispositifs existants et des publics. Pour les besoins de l'étude, nous les avons classés en quatre catégories, selon les objectifs généraux qu'ils poursuivent et les besoins des publics accueillis :

- 1) Insertion, re-mobilisation (ex : Plates-formes linguistiques, PJJ....)
- 2) Pré-qualification (ex : Ecole de la 2^{ème} chance...)
- 3) Formations qualifiantes, demandeurs d'emploi (ex : AFPA...)
- 4) Formations diplômantes (ex : CCI, CFA...)

Notons que la Formation Professionnelle Continue des publics au travail n'a pas été traitée dans cette recherche. Les propositions des organismes de formation n'ont pas concerné ces publics : les fonctions socio-éducatives du sport sont-elles plus naturellement corrélées aux besoins des publics en difficulté socioprofessionnelle ?

A part cette exception qui confirme la règle, les actions ont été choisies pour couvrir les quatre dispositifs ci-dessus afin de soulever le plus grand nombre possible de questions et de faire émerger ainsi, la plus large palette possible de propositions adaptées. Les actions devaient s'adresser aussi bien aux groupes unisexes qu'aux groupes mixtes, aux jeunes de 16 ans en école de commerce comme aux stagiaires de 50 ans en re-mobilisation, en zone urbaine, comme rurale. Finalement, le choix des actions s'est effectué selon deux contraintes spécifiques : notre volonté de couvrir la diversité des dispositifs et d'explorer la question du genre d'une part, et l'offre émanant des organismes de formation, selon les cursus programmés d'autre part ; il en est ressorti une représentativité plus importante de la classe d'âge des 16-25 ans (75%), qui concentre actuellement une grande partie des préoccupations nationales et que l'on retrouve en masse, quel que soit le dispositif.

Profil des stagiaires



2. Les organismes de formation professionnelle

Comme pour les dispositifs de formation et leurs publics, nous avons choisi de varier le plus possible les organismes de formation partenaires. Nous les avons répertoriés ainsi :

- Organismes publics et parapublics :
 - Dépendant du Ministère de l'Education Nationale (type GRETA)
 - Dépendant d'autres ministères :
 1. AFPA (Ministère Emploi Solidarité)
 2. Centre Formation Agricole (M. Agriculture)
 3. Chambre d'Agriculture, des Métiers, CCI
- Organismes privés :
 - A but non lucratif (association loi 1901)
 - A but lucratif

C – LES RESSOURCES HUMAINES ET LES PARTENARIATS

Pour mener l'ensemble de la recherche, nous avons fait appel aux ressources fédérales mais aussi à des partenaires extérieurs.

Un comité de pilotage national, le Centre de Ressources fédéral Action Prévention Sports, les référents et les comités régionaux EPMM des sept régions impliquées : Aquitaine, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Languedoc- Roussillon, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. Le choix des régions s'est effectué en fonction de leurs caractéristiques géographiques (zones rurales/urbaines) liées aux profils socio-économiques des publics en formation professionnelle.

Pour l'analyse spécifique menée sur le travail de l'éducateur sportif, nous avons fait appel au concours d'un étudiant-chercheur du Conservatoire National des Arts et Métiers.

Pour l'ensemble des actions menées, nous pouvions compter sur le concours de structures associatives telles que les fédérations d'Aviron, de Canoë-Kayak, de surf, l'association Surf Insertion ainsi que le Raid-Aventure.

Chacune des actions menées a donné lieu à une convention entre le comité régional EPMM Sports pour Tous, l'organisme de formation concerné et l(es) éducateur(s) sportif(s). Majoritairement issus de clubs sportifs fédéraux, certains relevaient d'autres structures sportives employeuses, comme le Raid Aventure ou le Centre National de Pleine Nature de Ste-Enimie (Lozère), relevant de la fédération EPMM. Ces éducateurs sportifs étaient alors détenteurs d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif spécifique (BEESAPT, BE Spécifique à chaque discipline sportive).

D – PRESENTATION DES ACTIONS MENEES

Trois types d'actions ont été menés dans le cadre de notre projet :

- Les Journées du Sport Solidaire, entre le 15 septembre et le 15 octobre, durant lesquelles un « passeport solidaire », remis aux 170 000 licenciés EPMM, permettait à une personne de son entourage ne pratiquant pas d'activité physique et prioritairement en situation de stagiaires de la formation professionnelle de découvrir le Sport pour Tous dans nos clubs EPMM.
- Treize actions d'animation au sein des cursus de formation professionnelle programmés entre septembre et décembre 2004. Ces actions ont pris des formes différentes **voir tableau récapitulatif* :
 - Le stage de 3 à 5 jours hors des murs habituels de la formation, comme dans le Centre National de Pleine Nature EPMM de Ste-Enimie (Lozère),
 - Le cycle de séances hebdomadaires, sur quelques semaines,
 - La journée ou demi-journée de sensibilisation à la pratique ou de tests de condition physique.
- Des entretiens qualitatifs auprès des décideurs de la formation professionnelle : Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, des Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et des Conseils Régionaux dans les sept régions concernées.

Tableau récapitulatif des actions expérimentales

Régions	Nombre de projets et Dates	Organisme de Formation, Lieu, Public, dispositifs	Type d'action, Lieu, encadrement
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3 actions : 22-24/10/04 04-08/10/04 15/09-30/11 Course 24/11	<u>GRETA Montpellier (34)</u> – – 10 stagiaires mixtes - 18-26 ans BTS et Bac Pro Secrétariat, comptabilité et services <u>CRUX Aniane (34)</u> – DDPJJ- – 4 stagiaires mixtes - 15/19 ans Re- mobilisation et insertion par le sport - <u>CRUX Aniane (34)</u> – PJJ- 22 stagiaires – Sensibilisation aux métiers du sport et de l'animation	- Stage 3 jours : Découverte des Activités de Pleine Nature au Centre National de Pleine nature EPMM de Ste-Enimie (Lozère) - 5 BEES du Centre National et le professeur de sport PJJ - Stage 5 jours : Découverte des Activités de Pleine Nature au Centre National de Pleine nature EPMM de Ste- Enimie (Lozère) - 5 BEES du Centre National et le professeur de sport PJJ - Organisation course pédestre. Sur Base de Plein Air UEAJ - 9 animateurs PJJ
NORD-PAS-DE-CALAIS	1 action : 09,16/11/04	- Ecoles de la <u>CCI Roubaix</u> (59) – Commerce, Tertiaire, Vente – moins de 25 ans – Mixte – 200 pers –	- 2 x 3 h 00 d'évaluation de la condition physique. Sur site. - 5 animateurs clubs EPMM
AQUITAINE	1 action : 15/10/04	- <u>Maison de la Promotion Sociale – INSUP – AFPA</u> Artigues-près-Bordeaux (33) – dép. Métiers du Sport et animation – 16/25 ans - mixte – 50 stagiaires	- 1 journée de pratique et découverte d'Activités physiques variées + un forum de débat avec les organismes de formation. Sur site. - 22 BPJEPS en formation
RHONE-ALPES	1 action de septembre à décembre 04	GRETA Annecy (74) — 15 stagiaires – Femmes isolées chefs de famille– Economie Sociale, Action « Itinéraire Femmes » Action EPMM baptisée « Bulle de soi »	- Gymnastique 15 x 2 h 00 à 2 h 30 hebdomadaires 1 animatrice EPMM, BEEGDA

<p>CHAMPAGNE-ARDENNE</p>	<p>2 actions du 20/10 au 24/12/04</p> <p>1 action du 11/10 au 24/12/04</p>	<p>- AFPA Reims (51) et AFPA Charleville-Mézières (08) – env. 120 stagiaires en remise à niveau ou pré-qualification – Tertiaire, Bâtiment, pré-industrie</p> <p>EFOR 08 - Ecole de la 2^{ème} chance Charleville-M.(08) – Remobilisation - 3 x 12 stagiaires – 16/25 ans essentiellement féminin</p>	<p>- 1 journée découverte (120 stagiaires environ) + séances régulières de septembre à décembre (2 x 20 stagiaires). Sur site.</p> <p>1 journée découverte + cycles de 3 séances jusqu'en déc. En club de danse (Jazz'In), affilié EPMM. - 15 animateurs clubs EPMM dont 5 en formation BPJEPS</p>
<p>ILE-DE-FRANCE</p> <p>- <u>PORTEUR DE PROJET</u> : COMITE REGIONAL EPMM</p> <p>- <u>PORTEUR DE PROJET</u> : APS, CENTRE DE RESSOURCES FEDERAL</p>	<p>1 action du 16/09 au 17/12/04</p> <p>1 action du 15/10 au 21/12/04</p>	<p>- ADAFA (CFA des métiers de l'agriculture) – Vaujours (93) – 18/22 ans — 14 stagiaires masculins – BEP agriculture 2^{ème} année</p> <p>- ASSOFAC 94 – Fontenay s/s Bois (94) – 2x15 stagiaires mixtes – Moins de 26 ans — ANPE : plateforme linguistique (immigrés non francophones)</p>	<p>- 1 séance d'évaluation condition physique + cycle 6 x 2 h 00 + 1 journée découverte. Sur site et extérieur.</p> <p>- 2 animateurs Raid Aventure, affiliée EPMM, 2 éducateurs sportifs STAPS</p> <p>- 10 séances de 3 h 00 pour chaque groupe – Evaluation condition physique, connaissances et expression sur le corps humain, les maladies, le système de soin. Sur site. - 1 animateur APS</p>
<p>LORRAINE</p>	<p>2 actions du 12/10 au 16/11/04</p>	<p>- CFA de la CCI (54) – CAP vente– 15 stagiaires mixtes – 16-25 ans et plus</p> <p>- AFPA (54) – Formation qualifiante – Peintres en bâtiment - Demandeurs d'emploi - 11 hommes de 18/58 ans</p>	<p>- 6 x 2 h 00 à 1/2 j : sensibilisation pratique sportive (sport-santé, projet collectif) Activités gymniques, plein air - 2 animateurs : CLEFTMS structure affiliée EPMM</p>

Pour résumer en quelques chiffres...

- 13 actions ont été développées sur 7 régions en expérimentation
- 13 organismes de formation ont souhaité participer à ces travaux.
- 62 éducateurs sportifs dont 27 en formation BPJEPS Activités Physique Pour Tous auront assurés l'encadrement des APS.
- 24 formateurs attachés aux différents organismes se sont investis.
- 450 stagiaires de la formation professionnelle ont participé aux activités.
- plus de 1000 stagiaires de la formation professionnelle ont été concernée par cette opération.

E – LES OUTILS UTILISES

Notre enquête s'est basée sur l'analyse de données recueillies par questionnaires à l'issue des animations dans les cursus de formation professionnelle, sur l'analyse du discours produit durant des entretiens menés auprès des institutionnels (*voir les annexes en fin de document*) et, enfin, sur une analyse du travail de l'éducateur sportif. En croisant ces données, nous pouvions effectuer des constats et relever un certain nombre de remarques nous permettant à terme d'émettre des préconisations.

1. LES QUESTIONNAIRES

Pour atteindre nos objectifs, il nous était nécessaire de recueillir un certain nombre d'informations que nous n'avons pas toutes traitées, l'intérêt pour chacune s'étant naturellement hiérarchisé au fil de la recherche. Nous avons donc élaboré des questionnaires différents pour les stagiaires, pour les organismes de formation, les éducateurs sportifs ainsi que les structures sportives concernées par les actions. Nous avons recueilli 244 questionnaires stagiaires, 8 questionnaires d'organismes de formation, 27 questionnaires d'éducateurs sportifs et 9 questionnaires de structures sportives.

- En ce qui concerne les stagiaires, nous souhaitons connaître :
 - a) Leur profil : sexe, âge, sensibilité à la pratique, c'est-à-dire leur pratique passée et présente des activités physiques,
 - b) Leur satisfaction par rapport à l'action d'animation menée : sur le lieu de pratique, le choix des APS, l'éducateur sportif et la dynamique de groupe,
 - c) L'impact de cette action sur eux-mêmes : incitation à la pratique et freins rencontrés, éducation à certaines notions comme l'hygiène de vie, les consommations de produits divers, les règles de pratique et l'arbitrage,
 - d) Leur avis sur l'intérêt de la présence des activités physiques au sein de la formation professionnelle.

- En ce qui concerne les organismes de formation, nous souhaitons connaître :
 - a) Leur pratique habituelle en terme de programmation des APS (sensibilité),
 - b) Leur avis sur l'intérêt de la présence des activités physiques au sein de la formation professionnelle,
 - c) Leur représentation de l'impact de cette action sur les stagiaires : incitation à la pratique et freins rencontrés, éducation à certaines notions comme l'hygiène de vie, les consommations de produits divers, les règles de pratique et l'arbitrage.
 - a) Leur avis sur les améliorations à apporter dans le cas d'une éventuelle pérennisation,
 - b) Leur intention de pérennisation,
 - c) Leur avis sur les conditions nécessaires pour inclure régulièrement l'activité sportive dans les programmes de formation.

- En ce qui concerne les éducateurs sportifs, nous souhaitons connaître :
 - a) Leur satisfaction à posteriori quant à l'adaptation et à l'atteinte des objectifs au public encadré,
 - b) Leur satisfaction quant au lieu et aux moyens mis à disposition,
 - c) Leur satisfaction quant à l'adaptation des activités proposées, ainsi qu'à la forme de l'action menée,
 - d) Leur avis sur le public encadré,
 - e) Les difficultés rencontrées ainsi que les solutions à apporter,
 - f) Les compétences nécessaires pour l'encadrement de ce public,
 - g) Leur représentation de l'impact de cette action sur les stagiaires : incitation à la pratique et freins rencontrés, éducation à certaines notions comme l'hygiène de vie, les consommations de produits divers, les règles de pratique et l'arbitrage,
 - h) Leur avis sur l'intérêt de la présence des activités physiques au sein de la formation professionnelle.

- En ce qui concerne les structures sportives, nous souhaitons connaître :
 - a) Leur expérience de l'action en direction de la formation professionnelle,
 - b) Les intérêts que représente ce type d'action pour la structure sportive,
 - c) Les limites rencontrées dans la poursuite éventuelle de l'action et les leviers,
 - d) Leur intention de reconduire l'action et leurs motifs,
 - e) Leur avis sur l'intérêt de la présence des activités physiques au sein de la formation professionnelle,
 - f) Leurs propositions pour inciter à une application plus régulière des textes de loi.

2. LES ENTRETIENS

Nous avons mené un certain nombre d'entretiens auprès du Ministère des Sports, des Conseils Régionaux et Généraux, des Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Nous aurions souhaité aussi rencontrer les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs. Il a cependant été nécessaire de réduire nos intentions initiales de trois ou quatre entretiens, à deux entretiens par région, pour des raisons de faisabilité.

Les personnes ont été ciblées selon leur fonction, leur responsabilité dans le domaine de la formation professionnelle et leur pouvoir de décision dans l'institution concernée. Il était prévu de rencontrer pour chaque institution visée, un élu et un « technicien », susceptibles de nous donner deux approches complémentaires du sujet.

Les entretiens menés auprès des institutionnels avaient pour objectif de nous éclairer sur le positionnement de chaque institution par rapport à ce sujet, et de faire l'état des lieux de la question à leur niveau. Ils nous ont permis de cerner quelques leviers à actionner pour améliorer la situation et nous donner l'occasion de sensibiliser nos interlocuteurs à cette problématique, favorisant une éventuelle pérennisation des actions entreprises. Cette démarche d'entretiens a permis en effet à chaque référent régional ayant pu la mener, de repérer les interlocuteurs clés dans ce domaine.

Nous regrettons l'indisponibilité d'un certain nombre de responsables initialement visés, ce qui a représenté un facteur limitant dans notre analyse du secteur institutionnel. Cependant elle nous a permis de mesurer l'importance relative que revêt cette question au sein des diverses institutions concernées. Un exemple : alors que très peu de Conseils Régionaux ont répondu présents parmi les sept régions, le Conseil Régional Champagne-Ardenne, partenaire depuis de nombreuses années dans la démarche d'intégration des activités physiques dans la formation professionnelle, a accepté l'entretien de façon naturelle. La sensibilité de chaque institution à la question des activités physiques dans la formation professionnelle a eu, de toute évidence, une incidence sur l'accès de nos référents régionaux aux institutions visées. Nous sommes d'autant plus reconnaissants aux services qui nous ont réservé une heure de leur temps.

Voici les différents interlocuteurs rencontrés en entretien :

a) Le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative

- Vincent JACQUET - Conseiller Technique au Cabinet du Ministre, chargé du Sport et de l'Insertion Sociale
- Frédéric DELANNOY - Chef du bureau des Métiers, des Qualifications et Diplômes
- Fabienne BOURDAIS - Chef du Bureau des Fédérations Multisports et de l'Animation Sportive Territoriale.

b) Les Conseils Régionaux

Ils ont apporté leur concours :

- En Champagne-Ardenne (M. Bobot - Directeur en charge du dossier de la Formation Professionnelle et Mme Roge - Déléguée Territoriale de la Formation Professionnelle),
- En Ile-de-France (M. BREZOT - chargé de mission auprès de l' élu chargé de la formation professionnelle),
- En Lorraine (Mme Benabent - Vice-présidente déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage et M. Risser - Directeur de la Mission Apprentissage).

c) Le Conseil général de l'Hérault a également apporté sa contribution. (M. BENEZIS - Directeur du service Hérault Sports),

d) Les Directions régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle relevant du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.

Nous avons pu rencontrer certains représentants en Ile de France (MM. DUPOUY et KOUATY), en Languedoc-Roussillon (M. FRASSON).

Nous nous sommes efforcés, pour l'élaboration de la grille d'entretien, de couvrir l'ensemble des notions inhérentes à notre problématique. Les entretiens ont été enregistrés, afin de laisser une disponibilité plus grande pour la personne qui menait l'entretien. Les enregistrements, une fois retranscrits, ont permis d'effectuer une analyse en profondeur du discours, permettant de limiter le plus possible la perte d'éléments.

Certaines notions relevant du cœur de notre problématique se rencontraient au travers des différents questionnaires et entretiens menés. Nous voulions en effet, avoir les avis de chaque type d'acteurs, afin de les croiser et mettre en évidence d'éventuels consensus. Ces notions récurrentes et considérées comme confirmées par une majorité d'interlocuteurs nous ont permis de faire des constats que nous pensons avérés et d'avancer des préconisations directement liées à ces constats.

3. L'ANALYSE DU TRAVAIL DE L'EDUCATEUR SPORTIF

Le troisième outil utilisé pour notre recherche est une analyse du travail de l'éducateur sportif par Laurent THUVIGNON, étudiant-chercheur au CNAM. Il s'agit d'analyser le travail des éducateurs sportifs dans les organismes de formation professionnelle afin d'obtenir une vision des compétences nécessaires à une animation adaptée au public concerné.

Les animateurs EPMM encadrent habituellement dans des associations sportives, les structures municipales du type Ecole des Sports et auprès de l'Education Nationale. La question des compétences spécifiques à acquérir représente une question centrale pour la fédération EPMM Sports pour Tous, dans son rôle de formation de l'encadrement sportif.

Dès lors, la question peut se poser ainsi : en quoi l'animation sportive en centre de formation professionnelle est-elle différente de l'animation en structure sportive classique ?

a) Le terrain d'étude

Trois régions ont participé à cette étude spécifique : l'Île-de-France, Rhône-Alpes et Champagne-Ardenne.

Centre de formation	Public	Formation
Champagne-Ardenne AFPA Reims	Femmes et hommes pour stage de conversion ou qualification	Secteur du bâtiment pour les hommes et secteur social pour les femmes
Rhône-Alpes GRETA Annecy	Femmes ayant des enfants, sans emploi et sans possibilité d'insertion immédiate inscription obligatoire à l'ANPE, même en cours d'action	Finalité de l'action : Permettre à ces stagiaires, dans le cadre d'une démarche volontaire, d'amorcer un projet personnel et professionnel favorisant l'accès ou le retour au dispositif d'insertion de droit commun.
Île-de-France CFA Vaujours	Apprentis en formation dans un CFA	Brevet professionnel 2 ^{ème} année « travaux paysager »

b) Méthodologie

→ Choix des éducateurs sportifs

Les éducateurs sont pour la plupart expérimentés. Ils sont donc habitués à animer mais pas ou peu dans le contexte d'un organisme de formation.

Cet échantillon d'éducateurs est construit sur plusieurs critères :

- La mixité,
- Le niveau d'expérience,
- La diversité de formation initiale et professionnelle,
- Les opportunités et contraintes offertes par les projets d'animation.

Animateur	Statut	Diplômes	Années d'expérience	Contextes d'interventions habituels
A	Educateur sportif contractuel	Maîtrise STAPS	3	Club, communes
B	Fonctionnaire de police « détaché »	Interne au ministère de l'intérieur + BEESAN	15	Association RAID AVENTURE
C	Educatrice sportive contractuelle	BEES EGDA	17	Club
D	Educatrice sportive contractuelle	Diplôme fédéral EPMM	2	Club
E*	Educateur sportif contractuel	BEESAPT	2	Club
F*	Professeur d'EPS	CAPEPS	9	Education nationale et CFA

* Educateur travaillant régulièrement en organisme de formation.

→ **Le recueil de données** s'est effectué en trois temps :

- *L'entretien d'enquête* avant l'animation avait un double objectif : d'une part, mieux connaître les interlocuteurs et leur milieu de travail habituel et d'autre part, analyser avec eux un changement d'attitude dans la préparation de leur animation : émergence des représentations, mécanismes de protection, indifférence...
- *L'observation* lors des animations et l'entretien spécifique post animation : des indicateurs sont repérés et repris lors de l'entretien pour approfondissement.
- En cas d'impossibilité d'observer l'animation en raison de contraintes d'organisation (exemple vécu : le public féminin ne souhaite pas être observé) : un *entretien d'explicitation* de la séance par l'éducateur sportif.

Une fois les données récoltées, il a été nécessaire :

- De mettre en évidence le contexte de travail de l'éducateur sportif (projet, organisation, public). Il s'est agi aussi d'analyser la commande des organisateurs de l'action (les référents régionaux EPMM). Cette commande était aussi repérable lors des rencontres avec les différents acteurs (formateur habituel, responsables d'organisme de formation...), sur les sites. Cette commande représente le *travail prescrit* aux éducateurs sportifs,
- D'effectuer des comparaisons entre la pratique habituelle de l'éducateur et l'animation qu'il venait de conduire. Il s'agit ici du *travail réalisé*,
- De comparer l'action des éducateurs entre eux : mesure des écarts, classification des situations rencontrées. C'est *l'organisation du travail réalisé*.

Cette analyse du travail a participé à l'élaboration des préconisations en direction de la formation des éducateurs sportifs. Elle a aussi permis de récolter, auprès des éducateurs sportifs rencontrés, des informations complémentaires aux deux autres pôles de notre recherche, c'est-à-dire sur les « acteurs » et les « activités physiques et sportives ».

2 - PRECONISATIONS

Notre recherche a déterminé trois cibles permettant de traiter la question centrale : sur quels leviers agir pour favoriser la programmation des APS dans les cursus de formation professionnelle ?

En effet, il s'est avéré que la problématique des activités physiques dans la formation professionnelle pose en tout premier lieu, la question des **acteurs institutionnels**, de leur multiplicité et de leur pouvoir. Qui sont-ils ? Quels sont les enjeux en présence ? Dans quelle mesure peuvent-ils influencer sur la question qui nous intéresse ?

La seconde cible concerne **l'éducateur sportif**. De quelles compétences doit-il être porteur pour intervenir de façon adéquate dans le champ de la formation professionnelle ? Doit-il acquérir des compétences spécifiques ?

La troisième cible, concerne les **activités physiques et sportives** à proposer dans le cadre de la formation professionnelle. Quels supports peut-on proposer pour être pertinent ? Existe-t-il des besoins spécifiques ? Quelle forme donner à cet éventuel nouveau « produit » ?

Autant de questions auxquelles nous avons souhaité apporter les réponses les plus éclairées possibles.

A - POLE « ACTEURS »

Nous traitons ici des acteurs institutionnels tels que les services de l'Etat qu'il s'agisse des services centraux comme le MJSVA ou déconcentrés comme les Directions Régionales ou Départementales. Nous traitons aussi des Collectivités Territoriales (Conseils Régionaux et Généraux), du mouvement sportif (les Comités régionaux, départementaux et les clubs) ainsi que des organismes de formation professionnelle tels que nous les avons décrits dans le contexte de la formation professionnelle.

Concernant le pôle des acteurs, trois axes de développement ont pu être mis en évidence. Il y a en effet des besoins en terme de :

- **Affichage d'une volonté politique existante et d'une mise en place de mesures incitatives,**
- **De sensibilisation des prescripteurs et financeurs de la formation professionnelle,**
- **D'émergence et coordination d'un réseau local de compétences.**

Chaque point traité ci-dessous est rédigé de façon à présenter un ou plusieurs constats suivis d'une ou deux propositions. Ce choix a été fait dans un souci de lisibilité.

1 - UNE VOLONTE POLITIQUE ET DES MESURES INCITATIVES

Nous avons mis en évidence au travers des entretiens menés au niveau ministériel que la notion d'insertion par le sport est historiquement et culturellement connotée négativement. Les actions menées dans le passé l'ont souvent été avec des publics en grande difficulté sociale ; elles ont souvent tourné court, laissant une trace si ce n'est négative, du moins difficile à évaluer. De plus, elles n'ont pas fait l'objet d'une analyse particulière. Le sport dans la formation professionnelle pourrait être empreint de cette même connotation : il comprend en effet des dispositifs en direction des mêmes publics en difficulté sociale présentant des problématiques d'insertion similaires.

a) Des savoirs à construire

Constat :

Nous avons relevé une méconnaissance au niveau de l'Etat des actions expérimentées dans le domaine de la formation professionnelle, en dehors des actions menées par le réseau **des chefs de projet Sport Insertion Emploi du CNOSF***. Non répertoriées et donc, invisibles, elles ne peuvent être valorisées et ne concourent pas à la construction d'un savoir lié à ce domaine. Or, la valorisation des fonctions socio-éducatives du sport représente actuellement une volonté politique forte du MJSVA.

Proposition 1 :

Mise en place d'une véritable démarche de recherche-action en mesure de créer un corpus de connaissances inhérentes au champ des activités physiques et sportives, dans la formation professionnelle. L'expérience du réseau SIE du CNOSF fonctionnant depuis maintenant dix ans, devrait être profitable.

Proposition 2 :

Donner une visibilité et apporter une véritable valorisation aux structures associatives sportives, oeuvrant dans le sens de l'accueil des stagiaires de la formation professionnelle en prenant appui sur les référents départementaux (DDJS) rattachés à l'institutionnelle de la fonction éducative et sociale du sport animée par le CREPS de REIMS.

** Le réseau des chefs de projet du CNOSF oeuvre depuis 1995 dans le champ de l'insertion par le sport. Les actions ont touché entre 1996 et 2001 environ 100 000 personnes soit dans le cadre de l'accès à la pratique sportive des publics en difficulté, soit dans le cadre de l'insertion professionnelle dans le secteur sportif. 75% des chefs de projet mènent des actions d'insertion en direction des jeunes et 50% des actions en direction des bénéficiaires du RMI.*

b) Quels enjeux ?

Constat :

Alors qu'on observe des besoins pour le mouvement sportif de se professionnaliser, de s'ouvrir à de nouveaux publics, de former ses acteurs, les services de l'Etat n'investissent pas ce champ porteur. **Un directeur interviewé au sein d'une DRDJS a clairement indiqué que cette question des activités physiques au sein de la formation professionnelle ne concernait pas sa direction régionale, mais plutôt la DRTEFP voisine et que, de ce fait, l'entretien devait s'arrêter là.**

Dans les questionnaires, les éducateurs sportifs quant à eux s'expriment « pour » la présence des activités physiques dans la formation professionnelle : ils mettent en avant l'importance des fonctions socio-éducatives du sport pour les stagiaires, mais sont aussi conscients de l'intérêt pour leur avenir, en terme de création d'emploi.

Proposition :

Il serait nécessaire que le MJSVA incite ses services déconcentrés à initier localement une réflexion sur l'ouverture du mouvement sportif à de nouveaux publics. Le référent Fonctions Socio-Educatives du sport des DDJS et DRJS pourrait avoir la vision d'ensemble du réseau, et mettre en lien les besoins et les ressources, ou du moins être un appui pour le réseau. Cette fonction requiert donc une formation et une sensibilité individuelle à cette thématique. La désignation du professeur de sport relais au sein des DRDJS représente un enjeu important : les directeurs régionaux doivent en prendre conscience.

c) D'autres modes d'incitation ?

Certains organismes de formation ainsi qu'une des DRTEFP interrogées font référence à la nécessité d'une circulaire spécifique, de la même manière qu'existe par exemple, une circulaire ministérielle relative à la présence des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans les cursus. Ainsi, selon les questionnaires, à la question de savoir quelles mesures seraient nécessaires pour faire appliquer plus régulièrement la loi, la production de textes par les institutions arrive en seconde position. Au ministère, cette éventuelle circulaire est plutôt vue comme une prescription de plus, risquant de rester sans effet. **« La production d'un document interministériel par contre, pourrait éventuellement produire plus d'effet. »**

Selon les personnes questionnées, **la campagne de communication nationale** vient en premier dans la liste des mesures nécessaires, et **l'organisation d'événements nationaux** sur ce thème des fonctions socio-éducatives du sport dans la formation professionnelle, vient en troisième position.

d) Et les organismes publics de formation ?

Constat : Certains interlocuteurs ont attiré notre attention sur le fait que les établissements publics de formation (Greta, AFPA) eux-mêmes, n'appliquent pas les textes.

Proposition : Il serait nécessaire d'inciter et accompagner les établissements publics dans l'intégration des activités physiques aux cursus de formation et ce, à l'échelle nationale.

NB 1 : Actuellement, l'AFPA Nationale rédige un « contrat de progrès » applicable à l'échelle du territoire. Ce serait le moment d'y inclure un cahier des charges incluant le sport.

NB 2 : L'AFPA Champagne-Ardenne aurait souhaité une suite à la démarche nationale Fédération EPMM et AFPA Nationale.

2 – UNE NECESSAIRE SENSIBILISATION DES PRESCRIPTEURS

D'emblée, nous soulignerons le souhait exprimé par certains représentants de Conseils Régionaux, de participer à une réflexion commune sur la manière de traiter cette question de l'activité physique au sein de la formation professionnelle, dans les autres régions de France.

a) Les Conseils Régionaux : une question de cahier des charges...

- Constat 1 :

Le Conseil Régional est le principal prescripteur et financeur de la formation professionnelle. Les organismes de formation comme les CFA, ne programment pas les APS, parfois même quand elles existent dans les référentiels. D'une façon générale pour les autres organismes de formation, le cahier des charges ne les mentionne pas. Le Conseil Régional Champagne-Ardenne par exemple, indique clairement dans son cahier des charges que le sport est obligatoire et qu'il existe un partenariat avec le CREPS : « Les organismes de formation savent ainsi où aller ».

Proposition 1 : Il est nécessaire de sensibiliser les Conseils Régionaux sur le rôle du sport dans la formation professionnelle afin qu'ils financent en priorité les formations dont le cahier des charges contient des activités physiques.

A NOTER : En amont de cette démarche de sensibilisation, il est important de repérer quelle Direction gère les relations avec le mouvement sportif. Inclure les activités physiques dans la formation professionnelle requiert en effet que les deux Directions soient sensibilisées à cette thématique et oeuvrent en concertation.

- Constat 2 :

Il semble que l'une des raisons de l'absence des activités physiques provient de l'appropriation par les techniciens, au sein de certains Conseils Régionaux de la procédure du code des marchés publics. Les lignes politiques seraient déterminées principalement par la faisabilité technique du projet ou les représentations que les techniciens en ont. Ainsi l'absence des APS dans le programme de formation proposé tient souvent à la non inscription de ce type de support dans la déclinaison même de l'appel à projet.

Proposition 2 :

Il serait intéressant que les activités physiques passent par le canal des appels d'offres de formation pour instaurer cette obligation.

b) D'autres prescripteurs

Constat : D'autres prescripteurs tels que le Conseil Général, la DRTEFP, les municipalités au travers de la Politique de la Ville et des contrats locaux (Contrats Educatifs Locaux...) offrent des possibilités de s'inscrire dans la continuité d'actions existantes et dans des réseaux constitués.

Proposition : Les Comités Régionaux EPMM Sports Pour Tous pourraient faire le point des dispositifs existant et se positionner dans ces dispositifs. Dans ce contexte, un guide méthodologique représenterait un outil nécessaire pour mener à bien cette démarche.

c) Des dispositifs accessibles

Constat :

Certains dispositifs comme les cursus de remobilisation des DRTEFP semblent, pour le moment, plus faciles d'accès, car ils sont moins contraints et ils peuvent être financés par le Fonds Social Européen.

Proposition :

Il serait opportun pour les Comités Régionaux de se rapprocher des DRTEFP pour proposer de participer à ces dispositifs.

3 – COORDINATION D'UN RESEAU LOCAL DE COMPETENCES

Les organismes de formation mettent en avant trois conditions essentielles pour inclure les activités physiques dans les cursus qui sont en premier lieu : l'encadrement, les compétences et en second lieu, les questions de budget et la motivation des acteurs.

a) Des ressources locales à faire émerger

Constat :

Certains prescripteurs, plus que le manque de sensibilité aux activités physiques dans la formation professionnelle, mettent en avant une méconnaissance des ressources locales. Ils ont, de ce fait, une vision de l'organisation lourde et complexe à mener, ce qui n'est d'ailleurs pas sans fondement.

- **Proposition 1** : Faire un état des lieux des ressources existant localement comme le réseau institutionnel (référents Fonctions Socio- Educatives des Directions Régionales et Départementales Jeunesse et Sports, et des Comités Régionaux et Départementaux Olympiques et Sportifs Français) et les compétences organisationnelles, techniques et pédagogiques dans le mouvement sportif (clubs, éducateurs sportifs...)
- **Proposition 2** : Organiser des rencontres entre les divers acteurs locaux pour communiquer sur les actions possibles et élaborer un projet d'action.

b) Une organisation lourde

Constat :

La majorité des organismes de formation sondés mettent plus en avant la lourdeur de l'organisation des activités sportives que le coût à mobiliser. Ils souhaitent être dégagés de cette fonction.

Proposition :

La structure sportive (comité régional, départemental ou club) prend en charge l'organisation et la coordination des projets. Il y a donc nécessité d'une personne dévolue à cette fonction au sein de la structure sportive, reconnue comme personne référente par l'ensemble du réseau.

c) Une valorisation et un suivi nécessaires

Constat :

Le discours au sein du MJSVA sur les diverses expériences d'encadrement en direction de publics en difficulté indiquait un certain nombre de faiblesses inhérentes à ce type de projet : les rôles sont mal définis, les publics n'ont pas le profil classique. Souvent considérées comme prestataires, les structures associatives sont rarement associées au comité de pilotage des projets. En outre, les retombées sont faibles : le rapport investissement (qualifié de « sacerdoce ») / bénéfice est déséquilibré. Le découragement gagne les structures les moins solides et les services déconcentrés font montre de négligence dans le suivi.

Proposition :

Il ressort que les clubs sportifs, véritables « chevilles ouvrières » de ce type de projets, sont en général sous valorisés en amont comme en aval des actions. Il convient donc de les associer de façon plus systématique aux comités de pilotage, mais aussi de leur assurer des retombées si ce n'est financières, du moins en terme de valorisation.

d) Une question d'équipements sportifs

Constat :

La difficulté souvent mise en avant par l'ensemble des interlocuteurs, est celle des installations sportives. Attribuée en priorité aux scolaires et aux associations sportives, la formation professionnelle est considérée comme « la dernière roue du carrosse ».

- **Proposition 1 :**

Il conviendrait de rationaliser l'utilisation des installations sportives, de répertorier les équipements sportifs localement (actuellement une action phare du ministère sur l'ensemble du territoire), de se rapprocher des lycées dont les installations sont parfois sous utilisées, de passer des conventions entre Conseils Régionaux et lycées.

- **Proposition 2 :**

Les associations sportives pourraient utiliser le canal de l'attribution des salles par les clubs, pour négocier d'autres créneaux d'installations pour ces nouvelles actions se déroulant souvent durant la journée.

e) Des partenaires à solliciter

Profils	Acteurs	Fonctions
Mouvement sportif	Clubs EPMM Sports Pour Tous	Encadrer, animer les activités physiques et sportives
	Comités Départementaux et régionaux EPMM Sports Pour Tous	Créer une dynamique locale Former les éducateurs (formation continue) Connaître l'ensemble des éducateurs sportifs de la région et leurs compétences spécifiques Créer des partenariats, impulser de nouvelles actions
	Comités Départementaux et Régionaux Olympiques et Sportifs	Réseau des chefs de projet Sport Insertion Emploi
Services déconcentrés de l'Etat	Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports	Organiser le mouvement sportif Faire le lien entre les divers acteurs du mouvement sportif
	Directions Régionales et Départementales des Affaires Sociales	Dispositifs de remobilisation, d'insertion sociale en direction de publics en difficulté socio-économique.
	Caisses d'Allocation Familiale	Aider financièrement les particuliers Autre ?
	Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité	?
Collectivités territoriales	Municipalités, Conseils Généraux et Régionaux	Prescrire (cahier des charges) et financer les organismes de formation
Organismes de formation	Organismes publics relevant de ministères d'Etat GRETA, AFPA, CCI, CFA...	Organiser la formation. Créer des partenariats. Recruter les forma-teurs
	Organismes privés à but lucratif ou non : associations ...	Accueillir les publics Finaliser la formation

B - POLE « EDUCATEUR SPORTIF »

Nous avons utilisé spécifiquement deux types d'informations :

- Les 244 questionnaires récoltés sur 450 stagiaires encadrés, et 27 questionnaires d'éducateurs sportifs.
- L'analyse du travail effectuée spécifiquement dans le cadre de ce projet, par l'étudiant chercheur du CNAM.

1 - UNE CONDITION DE DEPART INCONTOURNABLE

Constat :

Les éducateurs engagés dans les actions ont parfois pu noter une certaine réticence des formateurs de l'organisme de formation. L'emploi du temps est serré, l'éducateur sportif est considéré comme un concurrent et le sport comme une activité occupationnelle.

Proposition :

Il ressort de la plupart des actions menées, une nécessité d'intégration de l'éducateur sportif dans l'équipe pédagogique pour recueillir l'adhésion de l'ensemble de l'équipe mais surtout acquérir la culture de l'organisme de formation, et se donner les chances d'une cohérence dans l'action en direction des publics accueillis. Les activités physiques doivent être traitées comme un support éducatif à part entière, avec objectifs généraux, opérationnels et critères d'évaluation, en lien avec ceux de l'organisme.

2 - LES COMPETENCES A DEVELOPPER

L'éducateur doit à minima, être capable d'effectuer un traitement pédagogique des activités pour les rendre adaptées aux objectifs visés par la formation suivie pour le public auquel il s'adresse. Ce point sera plus développé dans le chapitre « Pôle Activités Physiques et Sportives ».

- Les éducateurs interrogés ont souligné la nécessité de séduire le public « *déjà obligé d'être là...* » en étant convivial, en variant rythme et exercices ludiques, afin d'entretenir la motivation et le plaisir d'agir, indispensables à l'apprentissage. Ce point peut représenter une différence importante avec l'activité en club sportif qui suit un scénario rodé avec un public volontaire et dans une logique de loisir.

L'éducateur doit être capable d'effectuer des diagnostics réguliers de son groupe pour adapter ses interventions en fonction d'un certain nombre de paramètres : niveau d'attentes des stagiaires, hétérogénéité, forme physique du moment. Il doit être capable de transmettre une partie de son pouvoir d'animation au groupe, le rendant plus co-acteur dans le choix

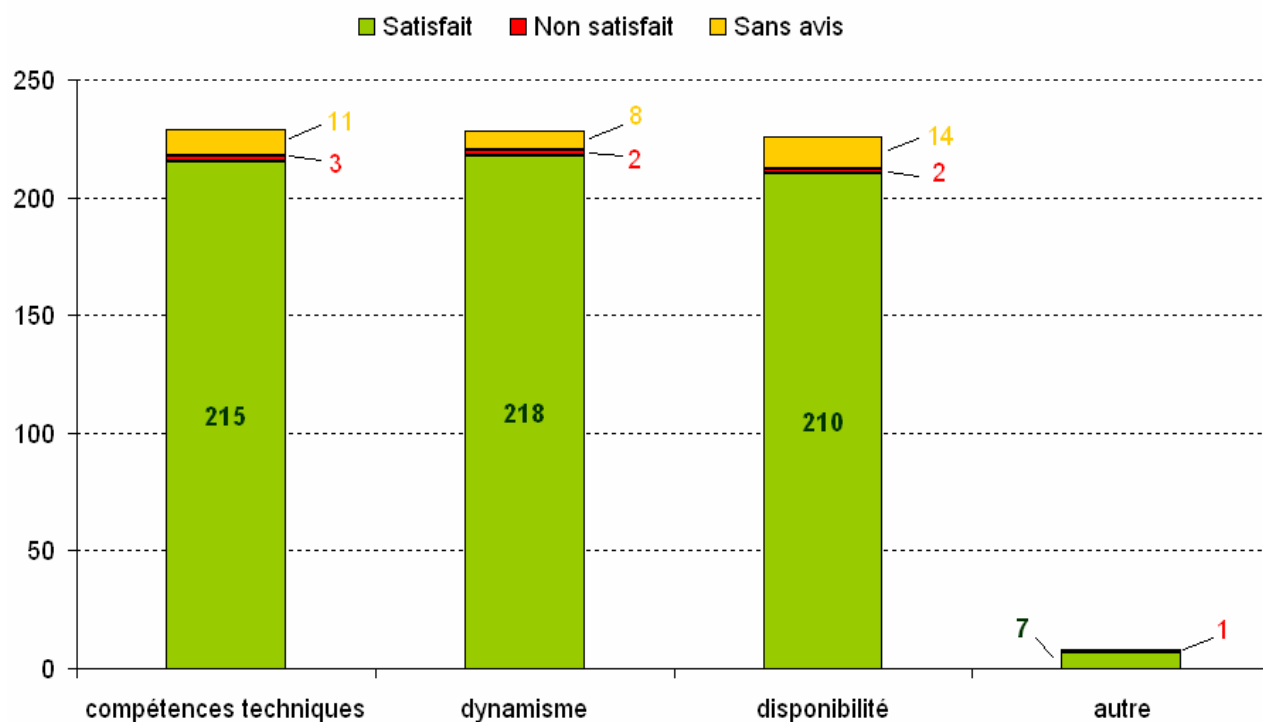
du rythme de la séance qu'il ne le ferait dans son club habituel. On peut dire qu'il existe un basculement de l'animation, au sens de « faire vivre », vers les pratiquants. C'est-à-dire que l'ambiance, l'enchaînement des exercices, les sujets de discussion et la place parfois importante qu'ils peuvent prendre (au point d'interrompre les exercices) sont pour partie gérés par le groupe. Une éducatrice dit : « *Sur trois heures, je ne fais qu'une heure de sport. Cela suffit, elles sont vite fatiguées et c'est un espace de convivialité, elles veulent se parler et me parler* ». L'activité prévue s'adapte donc au rythme et à l'état du groupe ; elle vise surtout des objectifs qui dépassent la simple pratique physique. L'observation a mis en évidence que d'une semaine à l'autre, la présence, l'engagement, l'envie pouvaient être très variables. L'éducateur sportif doit ainsi être capable d'effectuer ce diagnostic en permanence et d'adapter son intervention en conséquence.

- Il doit aussi faire preuve de connaissances étendues dans des domaines variés relatifs aux cultures, aux problématiques sociales et économiques et de santé. Il va sans dire, qu'il doit connaître les dispositifs de formation dont sont issus les stagiaires, pour être en mesure de répondre de la façon la plus adaptée possible à leurs besoins.

Dans leurs questionnaires, les éducateurs sportifs valorisent les compétences pédagogiques et techniques : l'adaptabilité (capacité d'écoute, d'analyse, de réactivité), l'autonomie, la capacité à prendre des initiatives et la polyvalence. Ils citent ensuite à égalité, l'« attitude » : le dynamisme, la disponibilité, la patience, la compréhension, la convivialité, la gentillesse et la connaissance du public.

Les stagiaires qui se sont exprimés sur le sujet à l'issue des actions d'animation, ont été satisfaits à la quasi-unanimité du dynamisme, des compétences techniques et de la disponibilité de l'éducateur sportif. La rubrique « Autre » correspond aux autres critères rajoutés par les stagiaires sur leur questionnaire : ils relèvent tous de qualités relationnelles telles que la « gentillesse », le « sourire », la « patience » et qualifient de façon très positive le comportement de l'éducateur sportif. De fait, les éducateurs sportifs ayant répondu au questionnaire, se sont tous dits enchantés par cette expérience nouvelle, et prête à s'investir de façon accrue dans ce type d'encadrement.

Avis sur l'éducateur sportif



Finalement, le métier ne semble pas changer beaucoup. Cependant, l'analyse du travail de l'éducateur sportif a mis en évidence une certaine « fragilité de la relation pédagogique ». Ce que l'on pourrait appeler « manque d'assurance » de la part des éducateurs sportifs notamment en début d'action, serait dû à la nouveauté de l'action, au manque d'expérience et à l'hétérogénéité du public et des motivations. Ce sentiment s'est manifesté par plus de modestie et d'humilité de la part des éducateurs s'exprimant sur leur nouvelle activité que sur leur expérience en club.

Cependant, après une phase d'adaptation, « le métier revient au galop ». Le travail s'enrichit de nouvelles compétences grâce aux situations singulières rencontrées. Plus précisément, les compétences habituellement satellites du cœur de métier de l'éducateur sportif classique prennent une place plus centrale. Le mot « animation » prend une autre signification. Ce nouveau contexte provoque chez l'éducateur sportif un décentrage, un pas de côté par rapport à son activité habituelle en club lui demandant d'appréhender des problématiques nouvelles inhérentes à ce type d'animation.

Il s'avère donc nécessaire de former l'éducateur sportif traditionnel à l'encadrement dans ce nouveau contexte, afin d'éviter les représentations propres à l'encadrant pouvant être une source d'appréhension et introduire un biais pouvant affecter la qualité de l'intervention. On pourrait à minima proposer un système de tutorat et supervision pour les éducateurs déjà inscrits dans ce type d'expérience.

C – POLE « ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES »

Il nous a semblé qu'intégrer un cursus de formation requiert pour l'objet « activité physique et sportive », une adaptation à l'objectif éducatif du système dans lequel il s'intègre. Ces sélections et adaptations s'effectuent selon diverses variables. Nous en avons relevé trois principales :

- **Les caractéristiques du public :**

Sexe, âge, nombre, dispositif, publics internes ou non, attentes...Selon ces caractéristiques, l'équipe pédagogique détermine les besoins et les objectifs adaptés ; il s'agira donc pour l'éducateur sportif d'effectuer un traitement didactique de l'activité, pour mettre en oeuvre les fonctions socio-éducatives recherchées : socialisation, santé-hygiène, délasserement, revalorisation personnelle, remobilisation, éducation posturale ...

- **L'environnement matériel : il diffère selon les organismes de formation :**

Les Centres de Formation d'Apprentis par exemple, sont parfois situés dans des établissements scolaires et ont ainsi accès aux infrastructures sportives de l'établissement. Les organismes de formation situés en milieu urbain sur des espaces souvent très restreints doivent avoir accès à des installations extérieures, ce qui ne veut pas dire toujours lointaines.

- **Le temps octroyé aux activités physiques et la rythmicité :**

Selon les cadres imposés par l'organisme de formation, mais aussi selon le public et les objectifs visés, l'éducateur sportif sera amené à choisir une forme différente d'action (journée événementielle, stage, cycle...). Ce choix impliquera en conséquence des lieux de pratique et des moyens différents.

1. ENTRE PLAISIR ET METIER, UN POSITIONNEMENT A TROUVER

- Des « compétences sport » à lier aux « compétences métier »

Constat :

Les organismes de formation semblent très majoritairement convaincus de la légitimité des activités physiques dans la formation professionnelle. La première raison avancée « la meilleure insertion socioprofessionnelle » est soumise à la condition de « lier les compétences sport aux compétences métier ». Notons que la raison invoquée en second concerne le développement personnel, la remobilisation que ces activités sportives permettent.

Proposition :

Il s'avère nécessaire de réfléchir au traitement didactique des activités envisagées dans le sens d'un développement de compétences directement transférables dans les métiers concernés, notamment pour les dispositifs de qualification professionnelle.

- Un contexte différent du milieu scolaire ou du club

Constat :

Pour le moment, il n'existe aucun référentiel faisant référence aux activités physiques, excepté en Centre de Formation d'Apprentis et dans les cursus de l'Ecole de la deuxième chance ; il n'existe donc pas d'obligation pour l'organisme de formation d'intégrer les activités physiques au cursus de formation. Pour les stagiaires, les activités sportives quand elles existent, ne font pas l'objet d'une certification finale. Le public oscille entre l'obligation de présence à la formation et la possibilité de s'abstenir d'agir, selon les principes de la formation professionnelle. Il faut noter que le principe du volontariat peut faire que ce sont ceux qui en auraient le plus besoin, qui ne participent pas. Cependant, on a pu noter que les publics encadrés ont témoigné d'un engouement certain pour la pratique et que la logique de se dire « *Tant qu'à être là, autant se faire plaisir* », a prévalu chez les stagiaires.

Proposition :

Dans ce contexte d'absence d'obligation, l'enjeu pour l'éducateur sportif est de créer une dynamique, d'entretenir la motivation. Les objectifs valorisés par les acteurs (stagiaires comme organismes de formation) concernent en premier chef, le côté ludique des activités, le défoulement, le délasserement.

Il s'avère intéressant pour créer un certain effet d'entraînement de faire participer les formateurs volontaires aux activités sportives. En effet, plusieurs actions ont souligné l'impact du formateur habituel sur le groupe des stagiaires ; encourageant ou réticent, il influence de façon notable l'adhésion des stagiaires.

2. DES PUBLICS VARIÉS ET DES OBJECTIFS A ADAPTER

a) Des dispositifs variés

L'analyse du travail de l'éducateur sportif a mis en évidence deux types de population : Un public « classique » que l'on retrouve dans les associations et un public désocialisé ou en rupture avec le monde du travail. Selon les dispositifs, les publics accueillis présentent des profils et des objectifs différents.

- Les dispositifs de remobilisation accueillent des publics désocialisés, parfois immigrés non francophones, jeunes issus de la Protection Judiciaire, femmes chefs de famille en grande difficulté. Il s'agit souvent de remobiliser ces publics sur un projet de vie. Les objectifs de valorisation de soi, de socialisation, de sensibilisation à l'hygiène de vie, à la santé, aux conduites à risque viennent en priorité.
- Les dispositifs de pré-qualification (Ecole de la 2^{ème} chance...) ont pour objet de préparer les publics à une qualification ; il s'agit de leur donner les bases nécessaires aux apprentissages ultérieurs. Ici également, les notions de projet, de valorisation de soi et la socialisation sont centrales.
- Les dispositifs de formation qualifiante ont pour objet l'insertion professionnelle (AFPA...). Individus en reconversion ou à la recherche d'un emploi, les objectifs poursuivis visent plus particulièrement l'apprentissage, le projet, la valorisation personnelle
- Les formations diplômantes accueillent des publics souvent jeunes et présentant peu de problématiques de rupture sociale ou scolaire (CCI, CFA...). Les objectifs seront très liés aux apprentissages, à la socialisation, à la notion de projet professionnel.

b) Profil des publics

Au sein même de notre recherche, au fil des discussions, nous avons relevé que le domaine de la formation professionnelle est souvent réduit à ces dispositifs de remobilisation de public en grande difficulté. Ce fait amenant ceux qui en parlent, à réduire également la vision du public de la formation professionnelle aux stagiaires les plus en difficulté. Nos propres représentations, celles des éducateurs sportifs, parfois même des organismes de formation à propos de la sensibilité des stagiaires aux activités physiques vont ainsi finalement, dans le sens d'un stagiaire en rupture avec un ensemble d'éléments et notamment, en rupture avec son propre corps. Plusieurs explications viendraient étayer cette discontinuité : une interruption du parcours scolaire où l'éducation physique est obligatoire ; l'intégration d'une formation professionnelle où l'activité physique est une pratique rare (excepté en CFA et Ecole de la 2^{ème} chance) ; une activité professionnelle fatigante physiquement (bâtiment par exemple).

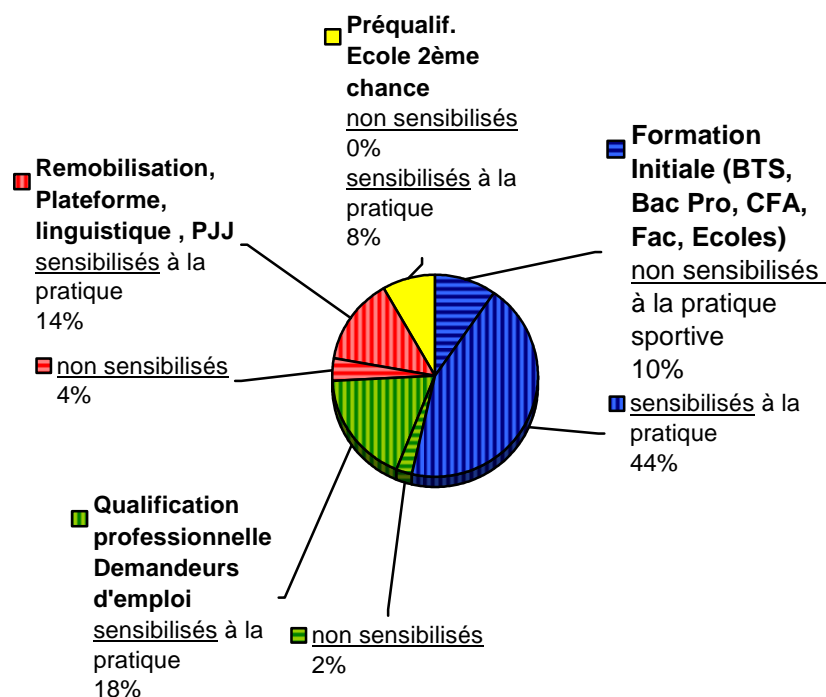
Notre souhait de mieux connaître le profil de ce public hétérogène nous a amenés à questionner les stagiaires sur leur « sensibilité à la pratique sportive ». Le présupposé étant qu'une personne ayant pratiqué et/ou pratiquant encore du sport a une conscience plus importante de ses bienfaits. Ainsi, travaillant sur la question de la sensibilisation aux fonctions socio-éducatives du sport, il semblait nécessaire de mieux connaître la sensibilité de ce public hétérogène aux activités physiques ; bref, savoir d'où l'on part, pour mieux adapter ces contenus de formation : le quotidien de l'éducateur !

Nous avons donc voulu connaître le présent et le passé sportif de chacun des stagiaires, selon le dispositif dans lequel il est inscrit. Un stagiaire « sensibilisé » était une personne ayant déjà pratiqué et/ou pratiquant encore. Un stagiaire « non sensibilisé » étant une personne n'ayant jamais pratiqué d'activité physique.

Il ressort ainsi que :

- Sur l'ensemble du public, tout dispositif confondu, seulement 16% des stagiaires affirment n'avoir jamais pratiqué de sport,
- Sur le dispositif « Insertion, Plateforme linguistique, PJJ », le rapport des « non sensibilisés » sur les « sensibilisés » est de 28%... Sur le dispositif « Pré-qualification », 100% des stagiaires disent avoir pratiqué ou pratiquer encore. Sur le dispositif « Qualification, demandeurs d'emploi », le rapport des « non sensibilisés » sur les « sensibilisés » est de 11% et sur le dispositif « Formations diplômantes », il est de 23%.

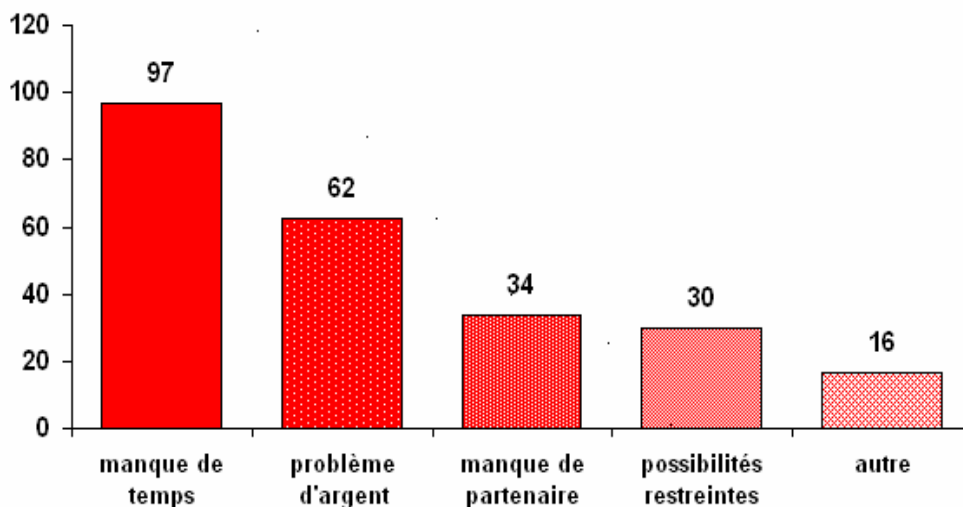
Dispositifs de formation et sensibilité à la pratique sportive



Nous avons donc mis en évidence que les stagiaires encadrés lors de nos actions ont en grande majorité une sensibilité à la pratique des activités physiques et sportives, pour les avoir pratiquées ou pour les pratiquer encore, souvent avec un niveau d'implication honorable (pratique de compétition). Ce constat effectué, il semble d'après les éducateurs rencontrés dans la démarche d'analyse du travail de l'éducateur sportif que les stagiaires sous-estiment de façon anticipée, leur niveau de pratique. Notre hypothèse est que ce comportement relèverait d'un complexe général inhérent à un retour en formation dans un contexte d'insertion et dans un environnement collectif pouvant représenter une difficulté pour le stagiaire en quête de valorisation.

Les stagiaires qui ne pratiquent pas d'activité physique le justifient essentiellement par un manque de temps ou de moyen financier, certains au travers de la rubrique « Autre », avancent des problèmes de santé. Ces non pratiquants ne semblent pas sensibles à la problématique de la santé, hors du champ professionnel ; il s'agirait donc pour l'éducateur sportif de relier directement cette question de l'amélioration de la condition physique aux compétences professionnelles.

Comparaison des divers motifs invoqués pour la difficulté d'une pratique plus régulière

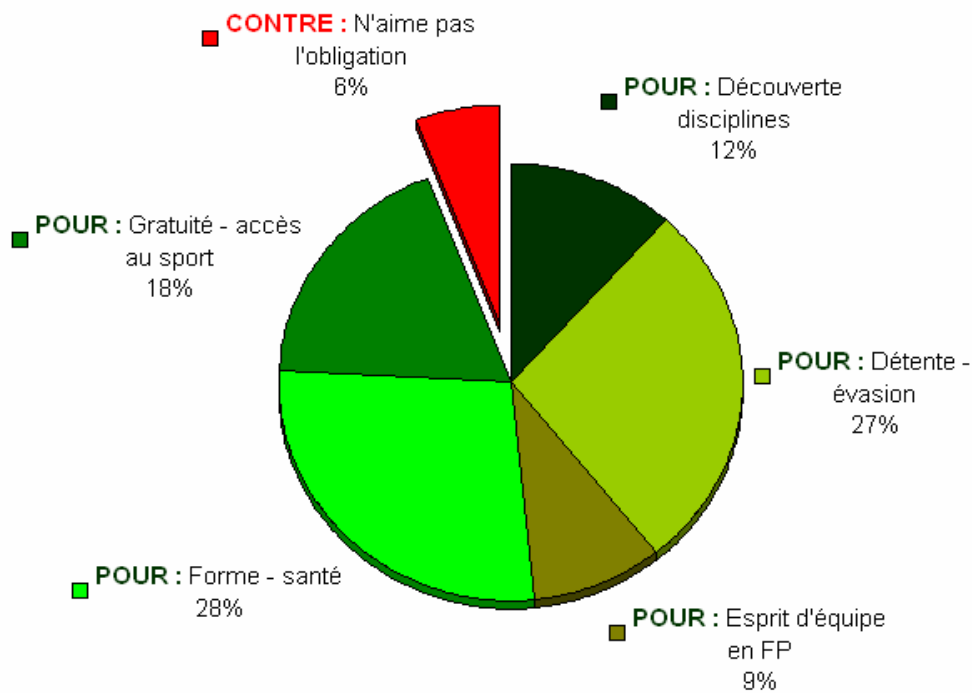


Le graphique ci-dessous représente les motifs des stagiaires s'exprimant « pour » l'existence des activités physiques dans la formation professionnelle. Il confirme que sur les 94% des personnes s'exprimant « pour », 18% valorisent en effet l'occasion donnée au travers de la formation professionnelle de pratiquer gratuitement et sur le temps de formation.

12% soulignent l'intérêt de découvrir de nouvelles disciplines vers lesquelles ils n'iraient pas habituellement et 9% mettent en avant l'esprit d'équipe que ces activités favorisent et qui représente un atout dans le cadre d'une formation.

Mais les arguments les plus souvent évoqués concernent à 28% les questions de santé et de forme et à 27% l'avantage en terme de détente produite par une pratique alternant avec les sessions de cours plus théoriques.

Pour ou contre la loi



Nous avons enfin relevé un quasi consensus des éducateurs sportifs quant à la participation et l'enthousiasme du public. Les questionnaires stagiaires ont confirmé que seuls 6% du public se sont prononcés contre les activités physiques dans la formation professionnelle, arguant du fait que l' « *on ne peut obliger quelqu'un à faire du sport !* ».

c) Attentes et impact des actions

Certains organismes de formation programmant régulièrement des activités physiques (CFA, Ecole de la deuxième chance), soulignent que les publics concernés présentent moins de problèmes de discipline, de meilleurs résultats aux examens, moins d'absentéisme et un meilleur suivi du projet. Une constante : le plaisir...Le traitement des questionnaires des éducateurs sportifs met en évidence que les activités physiques doivent être d'une part adaptées aux non pratiquants, peu contraignantes, simples d'accès. D'autre part, elles doivent être ludiques et permettre la détente. Ces deux notions se rejoignent. En troisième position arrivent les notions de nouveauté et de variété. Il s'agit d'obtenir l'adhésion et d'entretenir la motivation. Les stagiaires mettent également en avant le plaisir de pratiquer, le caractère ludique des activités. Ludique ne signifie pas vide de sens ; cette condition en effet, ne doit pas occulter ce que nous indiquions précédemment : les organismes de formation insistent sur le lien devant exister entre les compétences développées dans la pratique sportive et les compétences visées en terme de métier, pour les dispositifs axés sur l'insertion professionnelle. Dans le même ordre d'idée, nous citerons la région Champagne-Ardenne qui a créé, en partenariat avec un organisme de formation et le CREPS, un stage d'une semaine appelé « Emergence de projet professionnel » et constitué de pratique sportive pour 50% du temps et de l'élaboration d'un projet professionnel pour le reste du temps.

En terme d'impact des actions menées en direction des stagiaires, nous rappellerons les trois objectifs principaux visés : l'incitation à la pratique, l'éducation (hygiène de vie, lutte contre les conduites à risque et contre les incivilités, l'arbitrage) et la socialisation.

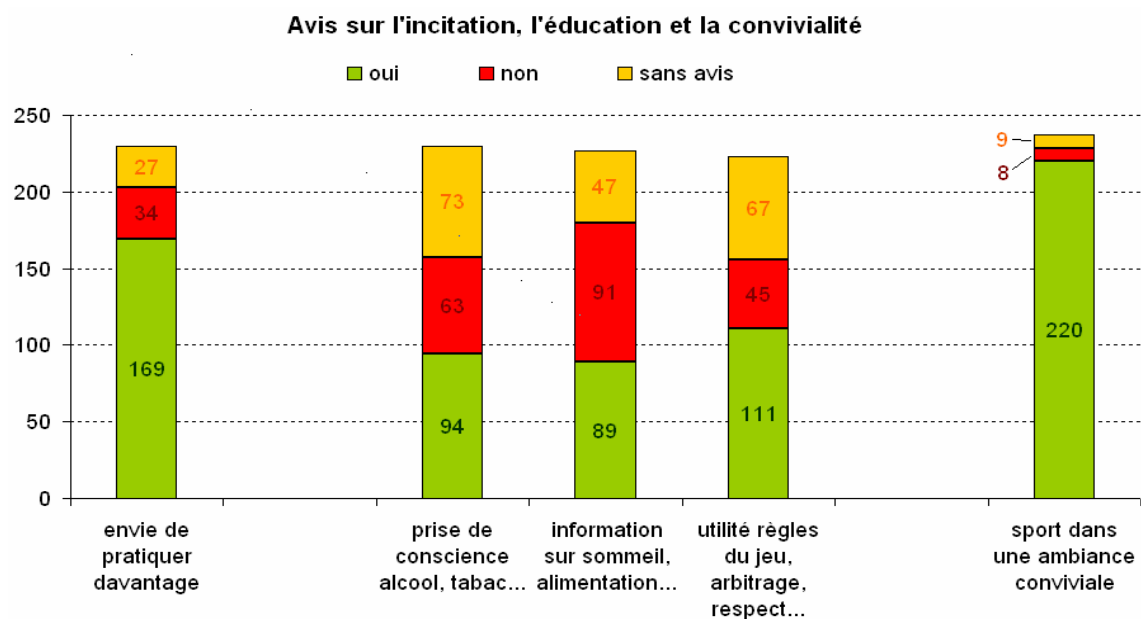
Notre premier objectif visait à inciter les stagiaires à pratiquer plus d'activité physique à l'issue de l'animation. Comme l'indique le graphique ci-dessous, 169 des 244 stagiaires soit 70%, considèrent que cette expérience leur a donné envie de pratiquer d'avantage, contre 14 %. Mais le graphique « Intentions de pratique ultérieure et motifs » indique pour sa part que 49% annoncent se sentir en mesure de pratiquer plus d'activité physique par la suite. 51% au contraire ne le pourront pas pour diverses raisons : comme indiqué précédemment, pour des questions de temps et d'argent pour 34% des stagiaires, mais aussi pour des questions de possibilités de pratique restreintes (isolement, offre de pratique non conforme aux goûts, manque de partenaires ...) pour 13% des stagiaires. Les 4% qui ne le pourront pas, indiquent des motifs de santé, de motivation ou tout simplement, qu'ils en font déjà suffisamment.

220 stagiaires sur 244 (92%) relèvent que cette action leur a permis de pratiquer du sport dans une ambiance conviviale. 40% considèrent qu'ils ont été sensibilisés aux questions d'hygiène de vie, de consommation de substances toxiques, etc...27% ne le pensent pas. Et 43% sont sans avis sur ces questions. Dans les questions ouvertes de leur questionnaire, les stagiaires ont valorisé deux types d'impact de l'activité physique : sur le moral en faisant référence à des termes comme « plénitude, bien-être, motivation, envie, dynamisme » et sur le corps par l'utilisation de termes comme « relaxation, raffermir, conscience du corps, forme ».

Selon les éducateurs sportifs sondés, les actions qui visaient les trois grands types d'objectifs, ont atteint en priorité : la socialisation, l'incitation à la pratique et la sensibilisation à l'hygiène de vie. Viennent en seconde position de façon assez éloignée, les notions de lutte contre les conduites à risque, la sensibilisation à la santé, et la lutte contre la violence et les incivilités.

Selon les organismes de formation, la socialisation arrive au tout premier plan, puis de façon proche l'incitation à la pratique régulière d'une activité physique avec en arrière-plan et de façon soutenue, les deux notions de sensibilisation aux conduites à risque et de santé.

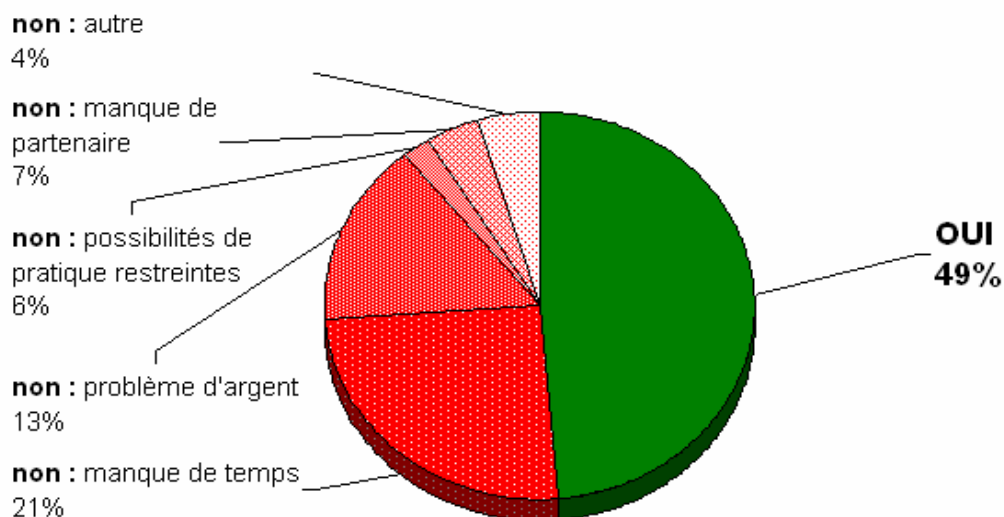
L'intérêt des activités physiques comme vecteurs de socialisation est omniprésent dans les questionnaires, tous publics confondus. Les activités sont considérées comme propices à l'activation de la dynamique de groupe. Les notions d'entraide, d'ambiance et de convivialité sont très valorisées dans les questionnaires.



La valorisation de soi est également citée de façon très fréquente tant par les stagiaires que par les organismes de formation et les éducateurs sportifs. Elle représente en effet une nécessité absolue notamment dans les trois premiers dispositifs de la formation professionnelle présentés précédemment. En effet, le regard que le stagiaire se porte est crucial pour la motivation qu'il mettra dans la construction de son projet : la valorisation de soi par un ensemble de critères au-delà de la performance, semble le premier objectif à viser. De ce fait, la notion de compétition selon nos interviewés est à manier avec beaucoup de prudence, certains diront « à bannir », tant la mise en échec est contre-productive pour les publics souvent déjà fragilisés par l'échec scolaire.

On observe donc un consensus sur l'intérêt des activités sportives en terme d'apprentissage du « Vivre ensemble » d'une part, de valorisation de soi d'autre part, et de sensibilisation à une certaine hygiène de vie.

Intentions de pratique ultérieure et motifs



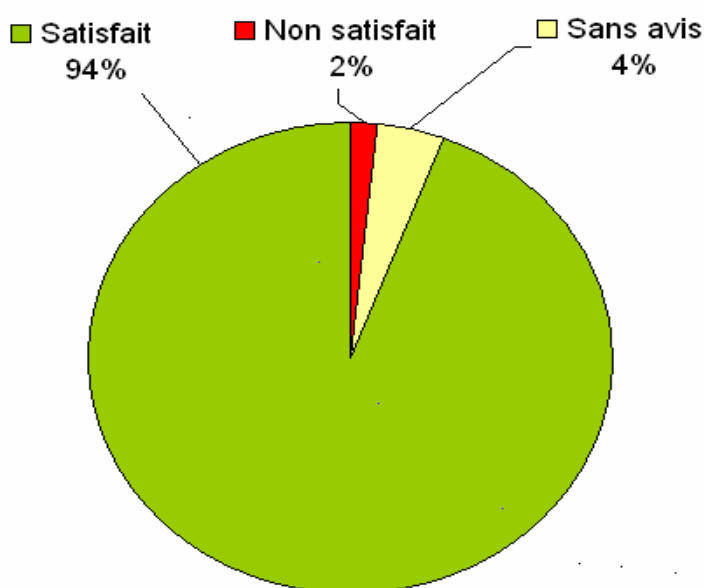
d) Choix des activités physiques et sportives

Le choix des activités support est fondamental : il s'agit ici encore d'assurer la motivation nécessaire à la réussite du processus pédagogique.

La découverte d'activités de pleine nature par exemple, a suscité l'adhésion de l'ensemble des acteurs impliqués, tant du côté des stagiaires que des organismes de formation.

Par contre, plusieurs actions ont mis en évidence la nécessité d'adapter les activités physiques au sexe des pratiquants : les activités d'opposition, de fitness comme la musculation et les pratiques cardio-vasculaires ne recueillent pas l'adhésion spontanée de tous. Comme les activités en musique pour les hommes, les activités demandant un investissement ou un contact physique ne recueillent pas facilement l'adhésion des femmes qui privilégieraient les activités gymniques et d'expression. Notons cependant que seuls 2% des stagiaires interrogés ont été non satisfaits des activités pratiquées.

Avis sur le choix des activités pratiquées



Cependant, proposer des activités nouvelles comme le fitness et les activités non codifiées, peut permettre de sortir des représentations classiques et connotées en général pour les stagiaires. Il peut donner l'occasion d'aborder de façon nouvelle l'activité physique. Les arguments de présentation sont fondamentaux : ce ne sera plus « *On va faire du sport !* » ce que les stagiaires non sportifs peuvent rejeter d'emblée, mais on va attirer l'attention sur l'intérêt de soigner sa présentation, l'image qu'on donne.

Au cours de notre étude, certaines activités ont été soulignées pour leur intérêt pédagogique :

- ***→ Les sports d'équipe et activités collectives, permettent de créer du lien, habituer les individus à accueillir l'autre, à se faire accepter, notion particulièrement importante quand on traite de réinsertion sociale. Il semble que le public féminin profiterait particulièrement des activités collectives, notamment pour les groupes constitués de femmes touchées par l'isolement et pour lesquelles la réinsertion dans un tissu social est la priorité.
- ***→ Les activités tournées prioritairement vers l'entretien du corps, l'esthétique, l'aisance et l'image de soi peuvent également représenter une attractivité particulière et constituer un angle d'approche de l'activité physique plus aisé, pour le public féminin.
- ***→ Les activités de pleine nature permettent de travailler le dépassement des peurs, la gestion du risque. *« Les APS qui permettent de dépasser les peurs sont très bénéfiques en formation professionnelle continue ; elles permettent une reprise de confiance en soi »* dit un représentant d'organisme de formation.

Il ressort des questionnaires et entretiens divers qu'en premier lieu, il est nécessaire d'effectuer un choix d'activités « facilitatrices » et qu'il s'agit donc d'identifier les freins éventuels (culturels, sociaux, liés à leur parcours de formation) et de les surmonter.

Mais autant que le choix des activités, il s'agit de créer la motivation en argumentant de façon différente et de maintenir cette motivation en traitant les activités de façon ludique (le terme « évaluation de la condition physique » a pu être mal perçu par des publics d'un certain âge) tout en adaptant les règles de pratique. L'éducateur sportif doit être créatif et capable de recourir à divers supports (photo, vidéo par exemple).

e) Quelques propositions complémentaires

Au fil des actions menées, quelques propositions supplémentaires ont émergé. Il serait intéressant ainsi de proposer :

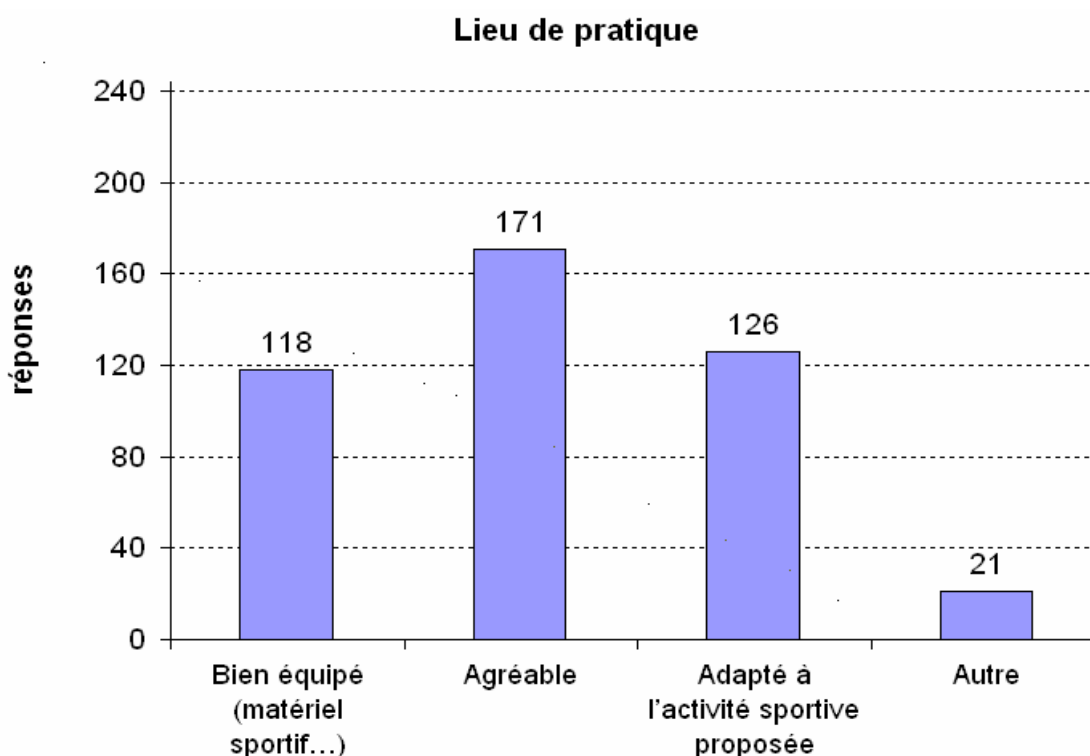
- Des modules spécifiquement centrés sur les questions de Santé : alimentation, prévention de l'obésité, sommeil, alcool, tabac,
- Des modules Parents/Enfant, notamment quand le public concerne des femmes seules, avec enfants,

- Des modules de prépa de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours. Il s'agirait ici de promouvoir les notions de responsabilisation, de valorisation de soi (obtention d'un diplôme), de citoyenneté et d'ouverture aux autres.

g) Forme de l'activité, rythme et lieu

Rappelons que la problématique des équipements sportifs a été avancée comme déterminante au cours des divers entretiens. Cette variable doit donc être étudiée avec attention.

Au travers des questionnaires, les stagiaires se sont exprimés à une moyenne de 57% sur les caractères « bien équipé », « agréable » et « adapté » du lieu de pratique de l'expérimentation. Sur les 8,5% des stagiaires qui ont renseigné la rubrique « Autre », la majorité a relevé des locaux trop petits. Il s'agissait à ce moment-là d'une animation effectuée dans la salle de cours habituelle, une fois poussées les tables et chaises.



Le lieu de pratique des activités physiques doit offrir un certain nombre de conditions :

- Il doit être adapté à la pratique,
- Il doit offrir des conditions de sécurité et d'hygiène similaires aux équipements sportifs (toilettes, douches...),

- Il doit être facile d'accès pour les stagiaires sans moyen de locomotion personnel, notamment pour les séances régulières sous forme de cycle. Le stage hors les murs et en résidentiel, pose d'autres contraintes aux stagiaires.

On voit donc que le choix du lieu dépend des potentialités de l'organisme de formation. L'idéal pour une pratique hebdomadaire étant que l'activité se déroule en interne à la structure ou dans un rayon proche. Le problème posé à ce moment-là, est celui de l'accès à des douches. Quoi qu'il en soit, il s'agira pour l'éducateur sportif, d'adapter les activités proposées selon l'espace disponible afin de garantir la meilleure qualité possible de l'animation.

A noter :

Des stagiaires AFPA qui restent en internat durant la semaine, souhaiteraient pouvoir pratiquer en dehors du temps de formation, après les cours. Ceci pose la question pour les structures associatives locales de l'aménagement éventuel d'une structure relais entre le club et la formation professionnelle, de l'adaptation éventuelle des licences et des cotisations.

Au fil des entretiens et à la lecture des questionnaires, chaque forme d'action proposée (journée, cycle, stage) a mis en évidence des avantages particuliers ou a suscité des commentaires.

TYPE D'ACTION	AVANTAGES	REMARQUES RELEVÉES
Journée événementielle	<ul style="list-style-type: none"> - Festive, incontournable, comme « point d'orgue » d'un projet. - Favorise le réseau en permettant les rencontres entre les divers organismes de formation... - Crée de l'émulation et favorise l'identification des stagiaires à leur centre de formation * 	Ressentie comme nécessaire mais insuffisante pour la portée éducative.
Cycle de séances	Permet le montage de projet, suit le rythme des autres disciplines. Permet la progressivité.	Il requiert d'établir un calendrier régulier (séances hebdomadaires) pas trop dilué dans le temps, avec le(s) même(s) intervenant(s).
Stage	Dense, socialisation maximum. Permet de sortir des murs habituels et de découvrir des activités nouvelles, qui requièrent un environnement ou des conditions spécifiques (ex : Activités de pleine nature.)	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'associer les entreprises accueillant les jeunes, de leur montrer ces jeunes hors du cadre de l'entreprise ou de la formation habituelle. - Demande de programmation des stages plus tôt dans le cursus : peut créer une cohésion sociale favorable à la suite de la formation.

* Cette formule favorise l'émulation entre stagiaires qui défendent leur centre de formation, créant de la cohésion sociale, mais aussi une identification à une structure, ce qui est un objectif éducatif important pour des jeunes désocialisés, des personnes isolées.

3 - CONCLUSION

Depuis plus de vingt ans, l'Europe poursuit sa démarche de décentralisation au sein des pays qui la constituent, faisant de chaque région une entité de plus en plus responsable de son propre développement économique et social. Les enjeux sont importants : il revient à chaque région de définir ses axes de développement et de former non seulement les acteurs économiques dont elle aura besoin, mais aussi les citoyens sur lesquels elle s'appuiera pour garantir sa pérennité. La compétence se déclinera alors en technicité, en adaptabilité et en sociabilité. La formation professionnelle représente un domaine privilégié d'éducation tout le long de la vie, elle donne à l'individu une opportunité d'évolution et de responsabilisation dans sa trajectoire de vie ; elle représente aussi pour les institutions un media privilégié de contact et d'échanges potentiels avec une partie importante de la population adulte.

Quant à l'activité physique dans la formation professionnelle, elle représente un intérêt à multiples facettes : pour les publics cibles dont l'épanouissement et la santé est une condition sine qua non de l'implication au travail ; pour la dimension attrayante que ces activités physiques peuvent apporter au produit « formation » des professionnels. Le mouvement sportif et les services de l'Etat quant à eux, gagneraient à diversifier leurs actions, ce qui demanderait de former pour professionnaliser et aller dans le sens de la pérennisation des emplois sportifs localement.

La recherche que nous concluons a permis de mettre en évidence, avec l'aide de l'éventail le plus large possible d'interlocuteurs et grâce à l'utilisation d'outils variés, les principaux freins à l'application des textes de loi et les ressources à mobiliser.

Concernant le pôle des **acteurs**, nous avons mis en évidence trois niveaux de besoins :

- ***→ Un affichage plus volontariste de la part des ministères concernés et de mesures incitatives. La nécessité d'une élaboration de savoirs sur les fonctions socioéducatives et de valorisation des actions existantes,
- ***→ Une sensibilisation des prescripteurs et financeurs de la formation professionnelle, au niveau régional et local (notamment les conseils régionaux),
- ***→ L'identification et la coordination d'un réseau local de compétences.

Il ressort qu'il est nécessaire de déterminer les rôles de chacun, et qu'une tête de réseau doit être repérée comme faisant le lien entre les divers types d'acteurs locaux.

Concernant le pôle de l'**éducateur sportif**, la première condition est son intégration dans l'équipe pédagogique pour une cohérence maximale avec l'action de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il ressort également qu'il doit être autonome et décharger le coordonnateur de la formation des problèmes organisationnels liés aux activités physiques. Formation de l'Éducateur Sportif.

L'activité physique dans la formation professionnelle participe au développement des compétences individuelles et collectives, à condition qu'elle soit traitée comme un véritable support pédagogique au service du projet global de formation, apportant un supplément d'intérêt par sa forme et les activités sportives utilisées. Chaque forme de pratique (cycle, stage, journée événementielle) est porteuse, la constante devant être en premier lieu le plaisir des stagiaires : des activités ludiques et variées traitées de manière non compétitives et simple d'accès, visant la socialisation et la valorisation de chacun permettent de créer et d'entretenir la motivation pour évoluer. La question du genre est à prendre particulièrement en compte dans le choix et le traitement des activités. La gestion des groupes mixtes peut poser, selon les publics et les dispositifs de formation concernés, une problématique particulière pour l'éducateur sportif.

Le lieu de pratique des activités physiques doit offrir un certain nombre de conditions : adapté à la pratique, il doit offrir des conditions de sécurité et d'hygiène similaires aux équipements sportifs (toilettes, douches...). Il doit être facile d'accès pour les stagiaires sans moyen de locomotion personnel.

Il est ressorti également la demande expresse des organismes de formation de traiter les activités sportives en direction des dispositifs de pré-qualification et qualification, de manière à ce que les compétences développées correspondent aux « compétences métier » visées par la formation dans laquelle elles s'insèrent. Il sera donc nécessaire de connaître précisément le contexte professionnel et les contraintes spécifiques des métiers pratiqués afin d'effectuer un traitement didactique de l'activité choisie correspondant aux besoins de formation et porteur de sens pour les stagiaires.

Notons que la quasi-totalité des actions menées devraient être reconduites en 2005, complétant pour certaines régions, l'organisation de l'événement FORMASPORT. Ces actions devraient pouvoir s'améliorer au regard de cette première expérience. Certains Comités Régionaux EPMM Sports Pour Tous, ayant identifié de nouveaux partenaires, ont pu amorcer ainsi une véritable démarche de développement dans un secteur nouveau pour eux. Les éducateurs sportifs quant à eux, véritables chevilles ouvrières de la formation, se sont quasiment tous prononcés pour renouveler cette expérience enrichissante et porteuse de débouchés.



ANNEXES

GLOSSAIRE

AFPA : Association de Formation Professionnelle pour Adultes

APS : Activités Physiques et Sportives

BEEGDA : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de Gymnastique et Disciplines Associées

BEESAPT : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif en Activités Physiques pour Tous

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

CREPS : Centre Régional d'Education Populaire et Sportive

CROS et CDOS : Comités Régionaux et Départementaux Olympiques et Sportifs Français

DRTEFP : Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

EPMM : Entraînement Physique dans le Monde Moderne

FSE : Fonds Social Européen

GRETA : GRoupement d'ETAbissements

HIA : High Impact Aerobic

LIA : Low Impact Aerobic

MJSVA : Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PRDFP : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

PROJET « ACTIVITE PHYSIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

A - RAPPEL DES FINALITES DU PROJET EUROPEEN

Les actions prévues au sein de sept régions pilotes, doivent permettre de mettre en évidence les freins et leviers pouvant avoir un impact sur l'offre d'activité physique adaptée, au sein des cursus de formation professionnelle.

Il s'agira :

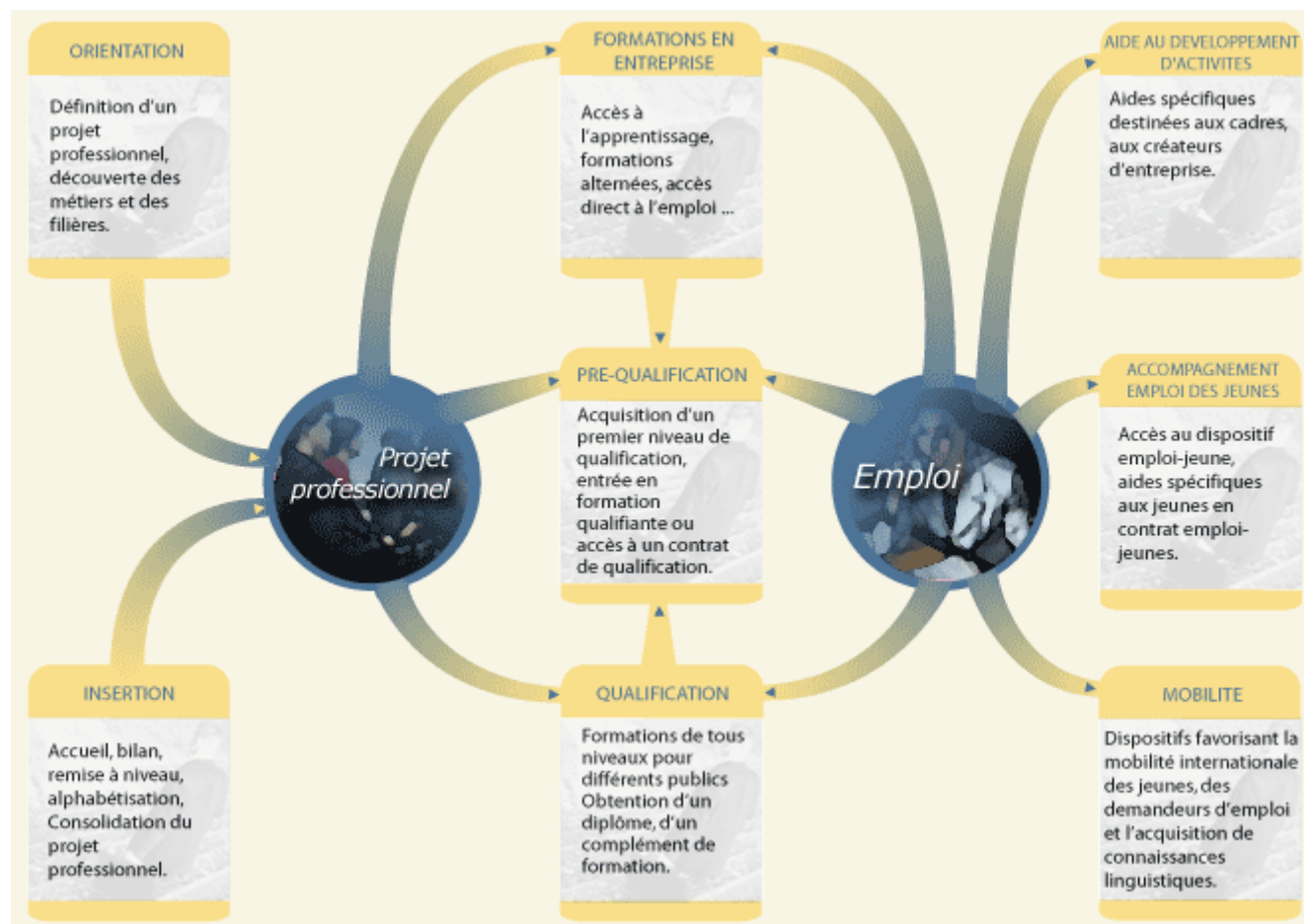
- D'émettre des préconisations pour favoriser l'intégration des activités physiques et sportives dans les cursus de formation professionnelle,
- De déterminer des critères de qualité d'une offre de formation sportive adaptée à la formation professionnelle,
- D'identifier des structures partenaires compétentes sur les fonctions socio-éducatives du sport (labellisation),
- D'accompagner les organismes de formation dans la démarche d'intégration des activités physiques et sportives dans les dispositifs de formation (possibilité de pérennisation).

B - CAHIER DES CHARGES DU PROJET : UN CADRE MINIMUM COMMUN A TOUS

- Couverture d'assurance : elle est impérative, que la démarche d'assurance soit effectuée par l'organisme de formation ou par la structure sportive,
- Qualification de l'encadrement : le cadre sportif assurant l'animation doit pouvoir se prévaloir au minimum d'un diplôme permettant d'encadrer en responsabilité (joindre un CV à cette fiche projet),
- Période : le projet doit être terminé au 31/12/2004,
- Analyse finale du projet : elle s'effectue à partir d'un document commun à tous les projets (questionnaire/entretien),

C - RAPPEL DES DIFFERENTS TYPES DE DISPOSITIFS EXISTANTS

- Dispositifs Tous publics (source : CARIF)



Dispositifs Jeunes (ex : Ile-de-France) :

- Mesures d'orientation : Résolution de difficultés de vie (Type « Espace Dynamique Insertion)
- Accès aux savoirs de base :
 - o Définition de projet professionnel (« Mobilisation »),
 - o Savoirs de base (« Programme linguistique »),
- Accès à la qualification (ou dispositif de pré qualification),
- Validation d'un niveau V, IV (« Dispositifs qualifiants structurels »),
- Mesures d'insertion :
 - o Chantier école,
 - o Passerelles entreprises,
 - o Action d'initiative territoriale.

D - LES TROIS TYPES D'OBJECTIFS VISES PAR LA PROGRAMMATION D'ACTIVITES PHYSIQUES AU SEIN DES DISPOSITIFS DE FORMATION ET LA DUREE MINIMUM NECESSAIRE POUR LE PROJET

• **L'incitation à la pratique dans un but de prévention des conduites à risque**

Durée minimum conseillée : d'une journée (type Formasport) à un stage de plusieurs jours.

Les actions à mener utilisent la pratique d'activités physiques et sportives pour permettre aux publics :

- De se confronter à leurs limites fonctionnelles (essoufflement, apparition rapide de la fatigue, hypoglycémie...) qu'engendre une consommation régulière de tabac, alcool et stupéfiants. C'est en quelque sorte, rendre le message de prévention plus concret,
- D'apprécier la dimension sociale des activités physiques, par une réalisation collective,
- D'aborder, dans le jeu, les comportements fair-play.

• **L'accès au loisir sportif**

Pratique d'activité physique hors projet spécifique à l'organisme de formation. Durée minimum conseillée : 6 à 8 séances.

Les actions menées doivent permettre aux jeunes de découvrir que l'activité physique pratiquée régulièrement apporte un équilibre social, physique et mental à l'individu. Elle lui permet de trouver un lieu supplémentaire d'épanouissement, hors du champ familial et professionnel.

• **L'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle**

Intégration de l'action sportive dans le projet de l'organisme de formation. Durée minimum conseillée : de 6 demi-journées à un stage de plusieurs jours.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la pratique des APS sont travaillés avec l'équipe pédagogique de l'organisme. Les activités physiques et sportives participent au développement des compétences nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle du public ciblé. Elle offre au pratiquant les moyens de se remobiliser sur un projet et de développer le goût de l'apprentissage et de l'effort. Elle sollicite son sens des responsabilités dans le but qu'il poursuit, et dans la gestion des difficultés qu'il peut rencontrer, dans l'échec comme dans la réussite.

FICHE-PROJET

1 – ORGANISME DE FORMATION

Nom :

Adresse :

Statut :

- Organismes publics et parapublics :
 - Dépendant du Ministère de l'Education Nationale (type GRETA)
 - Dépendant d'autres ministères :
 1. AFPA (Ministère Emploi Solidarité)
 2. Centre Formation Agricole (M. Agriculture)
 3. Chambre d'Agriculture, des Métiers, CCI
- Organismes privés :
 - A but non lucratif (association loi 1901)
 - A but lucratif

FORMATIONS ASSUREES	TYPE DE DISPOSITIF	PUBLIC		
		AGE	SEXE	NOMBRE

Référent sur le dossier Sport : Nom Téléphone

Référent sur le projet : Nom Téléphone

L'organisme propose t-il des activités physiques dans le cadre de ses formations ?

Si oui, décrivez :

.....

.....

.....

.....

2 – PUBLIC VISE PAR LE PROJET

Nombre : Age : Sexe : M : F :

Dispositif et financeur (cf. page 2)

Projet de l'organisme pour ce public :

.....
.....

Objectifs visés par la programmation de l'Activité Physique dans le dispositif (cf. page 3)

.....
.....

Motivations du choix de ce public pour le projet :

.....
.....
.....

3 – STRUCTURE ASSOCIATIVE ENCADRANT L'ANIMATION

Nom :

Affiliation :

Adresse du siège de l'association :

.....
.....

Description des activités principales de la structure :

.....
.....
.....

Site – équipement – lieu du projet :

.....
.....

Moyens matériels disponibles :

.....
.....

Nom et qualifications de la personne chargée de l'encadrement du projet :

.....
.....
.....

DESCRIPTION DU PROJET

a – Origine – contexte du projet :

.....
.....
.....

b – Objectifs spécifiques :

.....
.....

c – Organisation (durée – dates) :

.....
.....

d – Environnement et moyens matériels :

.....
.....
.....

e – Organisation pédagogique des activités physiques et sportives :

.....
.....
.....

f – Budget prévisionnel (encadrement – déplacements – matériel)

Affectation	Sommes prévues
Encadrement	
Déplacements	
Matériel	
Autres	
TOTAL	

g – Le projet est-il inscrit dans une perspective de partenariat futur ? Si oui, précisez :

.....
.....
.....

h – Moyens de pérennisation de l'action éventuellement déjà envisagés avec l'organisme de formation

.....
.....
.....



Fédération Française EPMM Sports pour Tous

PROJET EUROPE

FICHE D'INFORMATION

A) CONTEXTE

L'année 2004 a été élue « Année européenne de l'éducation par le sport ». Dans le domaine de la formation professionnelle, il est aisé de remarquer la difficulté d'application des textes de loi* relatifs à la place des activités physiques et sportives dans les dispositifs concernés. Dégager le temps et les moyens nécessaires, ainsi que trouver les compétences indispensables à l'encadrement, constituent fréquemment les limites auxquelles se heurtent les organismes de formation. Néanmoins, d'autres éléments interviennent dans cette limitation, qu'il convient de mettre en évidence dans le but d'y remédier autant que possible et ce, dans l'intérêt du public accueilli.

*Loi RIGOULT n° 84-130 du 24 février 1984 (art.33 du JO du 25 février 1984), Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 (art.133 du JO du 18 janvier 2002), Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 (art.1 et 2 du JO du 5 mai 2004)

Article L900-4 du code du travail : « *Les actions visées à l'article L.900-2 peuvent comprendre des activités physiques et sportives régulières et contrôlées. Ces activités sont prévues dès lors que les actions s'adressent à des stagiaires de moins de dix-huit ans ou qu'elles excèdent une durée déterminée.* »

B) DE LA PREVENTION A L'INSERTION, TROIS TYPES D'OBJECTIFS A POURSUIVRE AU TRAVERS DES ACTIVITES PHYSIQUES

- **L'incitation à la pratique dans un but de prévention des conduites à risque**

La pratique d'activité physique redonne à l'individu une conscience de son corps, de ses besoins et limites, tant physiologiques que mentales. Elle participe à la lutte contre la sédentarité, facteur de dysfonctionnements : obésité, problèmes cardiaques...

Elle peut aider l'individu en recherche de sensations à sortir des pratiques de toxicomanie (cigarette, alcool, stupéfiants). Pratiquée collectivement, l'activité

physique peut favoriser le lien social pour les personnes isolées, parfois confrontées à des difficultés psychologiques. Pratiquée dans un contexte et avec un encadrement adéquat, elle permet également de prévenir les comportements agressifs par le respect des règles et des autres acteurs du sport (joueurs, arbitres, publics).

- **L'accès au loisir sportif**

L'activité physique pratiquée régulièrement et hors champ de la compétition, apporte un équilibre social, physique et mental à l'individu, quel que soit son âge, son sexe et son niveau socio-économique. Elle lui permet de trouver des lieux supplémentaires d'épanouissement, hors du champ familial et professionnel, dans des environnements variés et sécurisés, s'il souhaite pratiquer dans des structures associatives compétentes dans l'accueil de publics spécifiques.

- **L'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle**

La pratique d'activité physique adaptée dans le cadre de la formation professionnelle peut participer de façon décisive à la remobilisation des publics en grande difficulté. Cette mobilisation doit en effet leur permettre d'identifier un projet précis. Pour pouvoir mener à bien ce projet, l'individu doit pouvoir trouver dans sa formation professionnelle, les moyens de développer son sens des responsabilités. Cet objectif s'appuie d'une part sur le respect de soi : respect de son corps par la prévention des conduites à risque, développement de la condition physique en général, éthique, goût de l'effort et de l'apprentissage. D'autre part, le développement du sens des responsabilités passe par la socialisation en général et le respect d'autrui : il s'agit de s'ouvrir à l'autre, d'accepter le regard d'autrui. Le respect de l'environnement qu'il soit matériel ou géographique, est également un corollaire incontournable de l'intégration de l'individu dans une société, dont il ignore souvent la composante systémique. On voit ainsi que la pratique d'activité physique et sportive peut participer à la remobilisation d'individus dont l'image de soi est bien souvent écornée.

C) OBJECTIFS DU PROJET EUROPEEN : UNE RECHERCHE-ACTION

Les actions prévues au sein de sept régions pilotes, doivent permettre :

- De mettre en évidence les freins et leviers ayant un impact sur l'intégration des activités physiques et sportives dans les cursus de formation professionnelle,
- D'identifier des structures sportives partenaires, compétentes dans l'encadrement d'activités physiques adaptées, c'est-à-dire porteuses de fonctions socio-éducatives nécessaires au public concerné,
- Aux organismes de formation le souhaitant de bénéficier d'un accompagnement dans leur démarche d'intégration des activités physiques et sportives dans leurs dispositifs de formation.

D) METHODOLOGIE

Les actions menées au sein des sept régions pilotes, quelles qu'en soient leurs durées, prendront en compte la diversité des publics et des dispositifs existants : qu'il s'agisse de jeunes de 16 à 25 ans en situation d'orientation, d'insertion ou de qualification ou d'adultes, hommes ou femmes, sur des dispositifs de mobilisation, de qualification ou d'aide au développement d'activité.

Les actions prévues feront appel à des expertises variées : les plateformes de formation professionnelle, les structures associatives compétentes dans l'encadrement des activités physiques, les correspondants des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports en charge du dossier « Fonctions socio-éducatives du sport ».

E) Coordonnées

Directeur Technique National	Lionel LACAZE	06 80 12 87 49
Coordination nationale	Marie-Claude LAFITOLE	06 75 24 17 13
Référents régionaux		
Rhône-Alpes	Pascal PÉTRINI	06 08 64 07 49
Aquitaine	Lorenzo LE QUELLEC	06 12 29 49 57
Ile-de-France	Patrick FRÉJAVILLE	06 63 24 41 80
Champagne-Ardenne	Laurence OSTROWSKI	06 84 36 16 30
Nord-Pas-de-Calais	Michèle MELIN	06 80 96 28 33
Lorraine	David MARTIN	06 10 25 32 75
Languedoc-Roussillon	Daniel BACH	06 30 90 45 78

PROTOCOLE DE PASSATION DES QUESTIONNAIRES ET ENTRETIENS

QUESTIONNAIRES STAGIAIRES

Les questionnaires ont pour objectif d'évaluer l'impact de l'action sur les stagiaires de la formation professionnelle. Ils doivent donc être remplis à l'issue de l'action (fin de la journée, du stage ou du cycle de séances). Chaque stagiaire en reçoit un. Les stagiaires doivent le remplir si possible dans des conditions propices à la concentration. Le référent régional EPMM sera présent afin de répondre à d'éventuelles questions.

Matériel à prévoir : stylos, nombre questionnaires vierges suffisant.

AUTRES QUESTIONNAIRES

Ils concernent seulement un petit nombre de personnes par région : le responsable et le référent du projet pour l'organisme de formation, un dirigeant de la structure sportive de chaque région et l(es) éducateur(s) sportif(s) ayant encadré l'action. Les questionnaires peuvent être remis en mains propres à l'issue de l'action et récupérés ultérieurement.

LES ENTRETIENS EN DIRECTION DES INSTITUTIONNELS

- Conseil Régional : le vice-président ou le directeur en charge du dossier de la formation professionnelle + le technicien de la Formation Professionnelle,
- DRTEFP : un directeur d'une formation qualifiante.

Chaque entretien prendra environ 1 heure. Il devra être enregistré (dictaphone à voyant lumineux) de façon claire (vérifier la qualité de l'enregistrement dès le début) pour une retranscription ultérieure.

Vous mènerez l'entretien si possible sur un mode semi-directif, en étant plus à l'écoute de votre interlocuteur que centré sur la grille d'entretien. Vous ferez en sorte de couvrir l'ensemble des points évoqués à un moment ou à un autre de l'entretien (cochez les thèmes abordés au fur et à mesure). Faites également attention à ne pas induire les réponses de votre interlocuteur par des questions trop fermées ou trop dirigées (à éviter : « Ne croyez vous pas que... »). N'oubliez pas d'approfondir les réponses trop évasives par une relance comme par exemple « Pour quelle raison ? Mais encore ? »



Fédération Française EPMM Sports pour Tous

QUESTIONNAIRE STAGIAIRES

Conformément à la loi Informatique et libertés, les réponses seront traitées de manière anonyme et ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation autre que celle concernant cette étude.

Région :

Organisme de formation :

Lieu de l'activité sportive effectuée : Identique au lieu de la formation habituelle

Différent du lieu de la formation habituelle

Activité effectuée dans et hors du lieu habituel de formation

Vous êtes : un homme

une femme

Votre âge : 16-25 ans 26-35 ans 36-45 ans 46-65 ans

1. Avez-vous l'habitude de pratiquer des activités sportives ?

OUI

NON

Si oui... Cochez seulement votre activité principale :

Plein air Sports collectifs Activités gymniques, fitness

Activités de la natation Activités athlétiques (footing...)

Activités d'opposition Activités d'expression

A quelle fréquence :

Au moins 1 fois/semaine

2 ou 3 fois/mois

Au moins 1 fois/mois

De quelle manière :

Sans encadrement

Avec un encadrement

2. Dans le passé, avez-vous déjà pratiqué régulièrement une activité sportive ?

- OUI Lesquelles : Plein air Sports collectifs Activités gymniques
 Activités d'opposition Activités d'expression
 En compétition En loisir

NON

3. Pensez-vous que l'activité physique doit se dérouler sur le lieu habituel de la formation ?

- OUI
 NON
 Sans avis

4. Dans l'expérience sportive que vous venez de vivre, vous avez trouvé que le lieu de pratique était...

- Bien équipé (matériel sportif...)
 Agréable
 Adapté à l'activité sportive proposée
 Autre (*préciser*) :
.....

5. Donnez votre avis sur les points suivants en cochant la case correspondante (satisfait/non satisfait/sans avis)

		Satisfait	Non satisfait	Sans avis
Q 1	Choix des activités pratiquées			
Q 2	L'éducateur sportif			
	- Ses compétences techniques
	- Son dynamisme.....
	- Sa disponibilité
	- Autre (<i>compléter</i>)
Q 3	La dynamique de groupe			
	- L'entraide
	- Les règles du jeu
	- La créativité
	- L'esprit de compétition
	- Autre (<i>compléter</i>)

6. Donnez votre avis sur les points suivants en cochant la case correspondante (oui/non/sans avis)

		OUI	NON	Sans avis
Q 1	Cette expérience vous a donné envie de pratiquer davantage d'activité sportive			
Q 2	Elle vous a permis de comprendre la nécessité de gérer votre consommation d'alcool, tabac...			
Q 3	Elle vous a apporté des informations sur le sommeil, l'alimentation...			
Q 4	Elle vous a permis de comprendre l'utilité des règles du jeu, de l'arbitrage, du respect d'autrui			
Q 5	Elle vous a donné l'occasion de faire du sport dans une ambiance conviviale			

7. Croyez-vous être en mesure de mieux vous organiser à l'avenir pour pratiquer plus régulièrement une activité sportive ?

- OUI
- NON Dans ce cas, classez vos motifs de 1 à 5 (1 = le plus important – 5 = le moins important).

- Manque de temps
- Problème d'argent
- Possibilités de pratique sportive restreintes
- Manque de partenaire
- Autres :

.....
.....
.....
.....

8. La loi impose la programmation d'activités physiques et sportives au sein de la formation professionnelle. Etes-vous favorable ?

POUR

CONTRE

Expliquez vos motifs :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Fédération Française EPMM Sports pour Tous

QUESTIONNAIRE EDUCATEUR/ANIMATEUR

Conformément à la loi Informatique et libertés, les réponses seront traitées de manière anonyme et ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation autre que celle concernant cette étude.

Vous venez d'animer une ou plusieurs séances d'APT. Exprimez-vous sur les difficultés rencontrées et les solutions à apporter. Votre avis est indispensable.

Site d'animation :

Intitulé de l'animation :

Dates de l'animation :

Vous êtes : un homme

une femme

16-25 ans

26-35 ans

36-45 ans

46-65 ans

1. Diriez-vous que les objectifs préparés par votre équipe sont atteints ?

NON

OUI

Précisez :
.....
.....

2. Diriez-vous que vos objectifs sont atteints ?

NON

OUI

Précisez :
.....
.....

3. Diriez-vous que les objectifs correspondaient aux attentes du public ?

NON

OUI

Précisez :
.....
.....

4. Diriez-vous que les objectifs correspondaient aux besoins du public ?

NON

OUI

Précisez :
.....
.....

5. Diriez vous que les activités correspondaient aux attentes du public ?

NON

OUI

Précisez :
.....
.....

6. Diriez vous que les activités correspondaient aux besoins du public ?

NON

OUI

Précisez :
.....
.....

7. Diriez vous que les moyens matériels étaient suffisants pour ce public ?

NON

OUI

Précisez :
.....
.....

8. Diriez vous que le site était adapté à cette animation ?

NON

OUI

Précisez :
.....
.....

9. Diriez vous que la durée et/ou le rythme étaient adaptés à cette animation ?

NON

OUI

Précisez :

.....

.....

10. Diriez-vous avoir été surpris par ce public ?

NON

OUI

Pour quelles raisons ?

.....

.....

.....

.....

11. Spécifiez les éventuelles difficultés rencontrées

1= Très importante – 2= Importante – 3= Peu importante

Classement	Difficulté rencontrée	Solution proposée
1		
2		
3		
4		

12. Selon vous, quelles sont les compétences nécessaires à l'encadrement du public de la formation professionnelle ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

13. Vous pensez avoir contribué à :

- Inciter à la pratique d'activité physique
- Lutter contre les conduites à risque
- Sensibiliser à une hygiène de vie
- La santé
- La lutte contre la violence et les incivilités
- La socialisation
- D'autres aspects

Lesquels ?
.....
.....

14. La loi impose la programmation d'activités physiques et sportives au sein de la formation professionnelle. Etes-vous favorable ?

POUR

CONTRE

Expliquez vos motifs :

.....
.....
.....
.....



Fédération Française EPMM Sports pour Tous

QUESTIONNAIRE STRUCTURE SPORTIVE

Conformément à la loi Informatique et libertés, les réponses seront traitées de manière anonyme et ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation autre que celle concernant cette étude.

Votre âge : 16-25 ans 26-35 ans 36-45 ans 46-65 ans

Votre fonction au sein de l'association :

Président Vice-président Trésorier
Autre

Précisez

1. Dans le passé, vous-même ou votre structure, avez-vous déjà eu des contacts avec le milieu de la formation professionnelle ?

OUI NON

Si OUI, complétez le tableau ci-dessous :

ANNEE	ACTEURS			ACTION MENEES
	VOTRE FONCTION	VOTRE STRUCTURE SPORTIVE	VOTRE INTERLOCUTEUR	

2. Diriez-vous que l'action à laquelle votre structure vient de participer...

- 2 = *Pas du tout d'accord* - 1 = *Pas tellement d'accord* 0 = *Avis partagé*
 + 1 = *Plutôt d'accord* + 2 = *Tout à fait d'accord*

		- 2	- 1	0	+ 1	+ 2
Q 1	Vous fait connaître localement					
Q 2	Vous permet d'employer davantage vos cadres					
Q 3	Vous permet d'élargir vos compétences					
Q 4	Vous apporte de nouvelles ressources financières					
Q 5	Vous permet de participer à la dynamique socio-éducative fédérale					
Q 6	Autres objectifs :					

3. Diriez-vous que les limites rencontrées dans la poursuite éventuelle de l'action seraient...

- 2 = *Pas du tout d'accord* - 1 = *Pas tellement d'accord* 0 = *Avis partagé*
 + 1 = *Plutôt d'accord* + 2 = *Tout à fait d'accord*

		- 2	- 1	0	+ 1	+ 2
Q 1	Le temps					
Q 2	L'argent					
Q 3	Les compétences					
Q 4	Les relations avec les institutions					
Q 5	Les relations avec les organismes de formation					
Q 6	Les résistances à l'intérieur de la structure sportive					
Q 7	Autre motif :					

4. Sur quels leviers pourriez-vous vous appuyer pour dépasser ces limites ?

.....
.....
.....
.....

5. Pensez-vous continuer la collaboration avec cet organisme de formation ou un autre ?

OUI

NON

Expliquez vos motifs :

.....
.....
.....

6. Pensez-vous poursuivre des actions similaires ?

OUI

Lesquelles ?

NON

Expliquez vos motifs :

.....
.....
.....
.....

7. La loi impose la programmation d'activités physiques et sportives au sein de la formation professionnelle. Etes-vous favorable ?

POUR

CONTRE

Expliquez vos motifs :

.....
.....
.....
.....

8. Pour inciter à l'appliquer de façon plus systématique, vous proposeriez...

- 2 = *Pas du tout d'accord* - 1 = *Pas tellement d'accord* 0 = *Avis partagé*

+ 1 = *Plutôt d'accord*

+ 2 = *Tout à fait d'accord*

		- 2	- 1	0	+ 1	+ 2
Q 1	L'organisation d'évènements à échelle nationale					
Q 2	La production de textes par les institutions					
Q 3	Des campagnes de communication					
Q 4	Des formations spécifiques pour l'encadrement					
Q 5	Autres solutions :					
					



Fédération Française EPMM Sports pour Tous

QUESTIONNAIRE ORGANISME DE FORMATION

Conformément à la loi Informatique et libertés, les réponses seront traitées de manière anonyme et ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation autre que celle concernant cette étude.

Nom :

Adresse :

Statut :

- Organismes publics et parapublics :
 - Dépendant du Ministère de l'Education Nationale (type GRETA)
 - Dépendant d'autres ministères :
 1. AFPA (Ministère Emploi Solidarité)
 2. Centre Formation Agricole (M. Agriculture)
 3. Chambre d'Agriculture, des Métiers, CCI
- Organismes privés :
 - A but non lucratif (association loi 1901)
 - A but lucratif

FORMATIONS ASSUREES	TYPE DE DISPOSITIF	PUBLIC		
		AGE	SEXE	NOMBRE

Votre fonction au sein de l'organisme :

Vous êtes : un homme une femme

Votre âge : 16-25 ans 26-35 ans 36-45 ans 46-65 ans

1. Habituellement, programmez-vous des activités sportives au sein de vos formations ?

NON Expliquez vos motifs :

.....
.....
.....
.....

OUI Complétez le tableau suivant :

DISPOSITIF /FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES	ACTIVITES SPORTIVES CHOISIES	FORME (SEANCES – JOURNEES – STAGES)	OBJECTIFS GENERAUX

2. La loi impose la programmation d'activités physiques et sportives au sein de la formation professionnelle. Etes-vous favorable ?

POUR

CONTRE

Expliquez vos motifs :

.....
.....
.....

3. Diriez-vous que l'action menée a permis de ...

- 2 = Pas du tout d'accord

- 1 = Pas tellement d'accord

0 = Avis partagé

+ 1 = Plutôt d'accord

+ 2 = Tout à fait d'accord

		- 2	- 1	0	+ 1	+ 2
Q 1	...Inciter à la pratique					
Q 2	...Sensibiliser aux conduites à risque					
Q 3	...Sensibiliser à une meilleure hygiène de vie					
Q 4	...Sensibiliser à la santé					
Q 5	...Lutter contre la violence et incivilités					
Q 6	...Améliorer les relations sociales					
Q 7	...Atteindre d'autres objectifs :...					

4. Si vous deviez améliorer cette action, sur quels aspects le feriez-vous ?

▶ Organisationnel

Développez :

▶ Encadrement

Développez :

▶ Traitement pédagogique

Développez :

▶ Choix des activités

Développez :

▶ Autre

Développez :

5. A l'avenir, pensez-vous programmer à nouveau de l'activité sportive au sein de vos cursus ?

OUI Si oui, avec quel(s) partenaire(s) ?

a. Fédération FFEPMM

b. Autre fédération Laquelle ?

c. Services territoriaux Lesquels ?

Expliquez vos motifs :

NON

Expliquez vos motifs :

6. Diriez-vous que les conditions nécessaires pour inclure régulièrement l'activité sportive dans les programmes de formation sont...

- 2 = Pas du tout d'accord - 1 = Pas tellement d'accord 0 = Avis partagé
 + 1 = Plutôt d'accord + 2 = Tout à fait d'accord

		- 2	- 1	0	+ 1	+ 2
Q 1	La mobilité des stagiaires					
Q 2	L'encadrement					
Q 3	Le budget					
Q 4	L'organisation de la formation					
Q 5	La diversité de l'offre d'activité					
Q 6	La motivation des différents acteurs					
Q 7	Autre :					

PREAMBULE A L'ENTRETIEN

Etude « Les activités physiques et sportives au cœur de la formation professionnelle »

Présentation de l'intervieweur :

Conseiller technique régional de la fédération EPMM Sports pour Tous référent régional pour cette étude.

Présentation fédération :

Fédération sportive, environ 150 000 licenciés, qui a pour finalités de promouvoir la santé et le bien-être, de favoriser l'intégration sociale au travers d'une pratique de loisir multisports. A l'origine, axée sur l'activité physique dans le champ professionnel, elle promeut également la prévention des risques par l'éducation aux gestes et postures au travail.

L'étude :

Dans le cadre de 2004, l'Année Européenne de l'Education par le Sport. Etude présentée par la fédération EPMM et élue dans le cadre d'un appel à projet de la Commission Européenne, financée par l'Europe, le Ministère des Sports et le CNOSEF.

Les raisons de l'entretien :

1. L'objet est d'analyser les freins et leviers pouvant avoir un impact sur l'offre d'activité physique au sein des cursus de formation professionnelle.
2. La loi indique l'obligation de programmer l'activité physique au sein de la formation professionnelle, mais c'est rarement le cas. Raisons ? Quelles solutions ?
3. Pour émettre des préconisations afin d'améliorer la situation.
4. Tous (institutions publiques, services déconcentrés de l'Etat, organismes de formation, structures sportives), nous sommes face au même constat.

Etre constructifs ensemble, trouver des solutions.

Suite de l'entretien :

Le document synthétisant les résultats vous sera remis. Vous serez invités à la restitution des résultats qui sera effectuée au niveau européen, vers février/mars 2005.

Enregistrement et traitement des données :

Entretiens enregistrés pour la qualité de traitement des réponses. Utilisés uniquement dans ce but et par nos soins et détruits à l'issue de l'étude. Les entretiens effectués seront traités dans l'optique d'une analyse Qualité, dont les résultats donneront des indications pour les préconisations.

GRILLE D'ENTRETIEN

1. Généralités	Cocher ↓
a) Présentation de l'entretien : 1h maxi, présentation rapide de l'intervieweur, fédération EPMM Sports pour Tous missionnée par le Ministère des Sports pour cette étude, objectifs du projet.	
b) Sexe, âge, fonction, ancienneté dans le poste, dans la fonction.	
c) Votre pratique sportive actuelle ? Dans le passé ?	
2. Sensibilité par rapport au sport en général	
a) Quelles valeurs attribuez-vous au sport ? b) Quelles fonctions socio-éducatives du sport ?	
3. Le sport au sein de la formation professionnelle	
<u>Positionnement personnel</u> a) Que peut apporter de plus le sport dans la formation professionnelle ? b) Que savez-vous de la loi à ce sujet ? c) Qu'en pensez-vous ?	
<u>Etat des lieux de la région :</u> a) Qu'est-ce qu'il se fait dans votre région ? b) Quelles limites rencontrées ? c) Que faudrait-il améliorer ? d) Quels acteurs à solliciter (partenariat) ? e) Quels moyens seraient nécessaires (logistiques, humains, matériels...)	
<u>Préconisations pour un développement national</u> a) Actuellement consensus (M. des Sports, organismes de formation ...) sur le droit de tous à pratiquer des APS dans la formation professionnelle. b) Que faut-il faire d'après vous pour y parvenir ?	

QUESTIONS AU MINISTERE DES SPORTS

→ Savez-vous ce qu'il se fait actuellement en terme d' Activité Physique et Sportive dans les cursus de formation professionnelle ?

→ D'après vous, quelles sont les raisons de cette situation ?

→ Quelles solutions à proposer ?

→ A votre niveau, de quelle façon pourriez-vous participer à cette évolution ?